

Schéma de Cohérence Territoriale
Air Energie Climat

Bilan de concertation



Vox Operatio

L'action par la parole

13 avenue Louis Barthou, 35000 Rennes

SIRET 80384789600039

contact@voxoperatio.com | 06.16.81.44.58

► SOMMAIRE

PARTIE 1	OBJET DE LA CONCERTATION	3
1.	L'élaboration d'un SCoT modernisé valant PCAET	3
2.	Les étapes d'élaboration du SCoT-AEC.....	4
3.	Pourquoi une concertation ?	5
3.1.	Déroulement de la concertation définie par délibérations du Conseil Communautaire	5
5.	Calendrier et phases de la concertation	7
PARTIE 2	COMMUNICATION DE LA CONCERTATION ET SENSIBILISATION	9
1.	Information générale et communication relative à l'élaboration du SCoT-AEC et à la concertation	9
2.	Publications sur les réseaux sociaux	9
3.	Retombées médiatiques de la concertation et du processus d'élaboration du SCOT-AEC :	10
PARTIE 3	DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	11
1.	Aperçu global du dispositif de concertation	11
1.1.	Dispositif destiné aux habitants et usagers du territoire	11
1.2.	Dispositif destiné aux acteurs du territoire	19
1.3.	Dispositifs destinés aux élus.....	20
2.	Intégration de la concertation à l'élaboration du SCOT-AEC.....	21
3.	Le regard du Conseil de Développement du Pays de Vannes (CODEV) sur la concertation ..	22
PARTIE 4	BILAN DES APPORTS DE LA CONCERTATION	23
1.	Participation du grand public à la concertation.....	23
1.1.	Répartition des contributions reçues par types de support	23
1.2.	Répartition des contributions par commune d'origine	24
1.3.	Répartition des contributions par modalités de résidence	27
1.4.	Répartition des contributions par âge	28
1.5.	Répartition des contributions par catégorie socio-professionnelle	29
1.6.	Répartition des contributions par genre.....	30
2.	Analyse des observations et propositions reçues.....	30
2.1.	Thématiques d'expression dans la concertation	30
2.2.	Analyse détaillée de la thématique mobilité dans la concertation	31
2.3.	Analyse détaillée de la thématique logement dans la concertation	34
2.4.	Analyse détaillée de la thématique environnement-climat-air-énergie dans la concertation.....	38
	CONCLUSION	46

PARTIE 1 OBJET DE LA CONCERTATION

Le présent document présente le bilan de la concertation (dispositifs mis en place et enseignements).

1. L'élaboration d'un SCoT modernisé valant PCAET

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, intercommunalité composée de 34 communes regroupant 177 719 habitants (source INSEE 2022), a engagé l'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (dit SCoT-AEC).

Les SCoT sont l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS). Ils fixent les grandes orientations en matière d'aménagement, de développement économique, de logement, de mobilités ou encore d'environnement, à un horizon de 20 ans.

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont un outil de planification territoriale qui vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à ses effets.

Les PCAET fixent des objectifs ambitieux, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation des consommations énergétiques

Depuis 2020, il est possible d'élaborer des SCoT valant PCAET dit SCoT-AEC.

L'élaboration d'un SCoT valant PCAET est apparue nécessaire par :

- Les évolutions du cadre législatif :
 - Ordonnances (prévues par la loi ELAN) du 17 juin 2020 relatives à la modernisation des SCoT et à la hiérarchie des normes,
 - Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui impose aux SCoT de définir et décliner des objectifs renforcés en matière de sobriété foncière (« objectif Zéro Artificialisation Nette » / « ZAN » en 2050) et de mobilité au travers de la logistique ou encore de la réduction de l'usage individuel de la voiture,
- Les évolutions au niveau régional et supra-territorial :
 - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) a été approuvé par le Conseil Régional en décembre 2020 et modifié en 2023 et avec lequel le SCoT-AEC doit être compatible,
 - Le SCoT doit être compatible avec des documents révisés ou en cours de révision (par exemple, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le PGRI, Plan de Gestion des Risques Inondation, etc.),
- Au niveau local :
 - Le renforcement des exigences climatiques, d'atténuation et d'adaptation,
 - La pression croissante sur le logement et la réponse aux besoins des habitants,
 - Les évolutions démographiques.

Cette élaboration s'inscrit dans une démarche volontariste de mutualisation des politiques publiques territoriales, avec un SCoT qui tient également lieu de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), conformément aux ordonnances du 17 juin 2020.

Le SCoT en tenant lieu de PCAET, permet d'intégrer pleinement les enjeux climatiques et énergétiques dans la stratégie d'aménagement du territoire. Il est au cœur d'un ensemble de démarches

coordonnées visant à adapter les outils de planification de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération aux évolutions législatives, environnementales et sociales récentes.

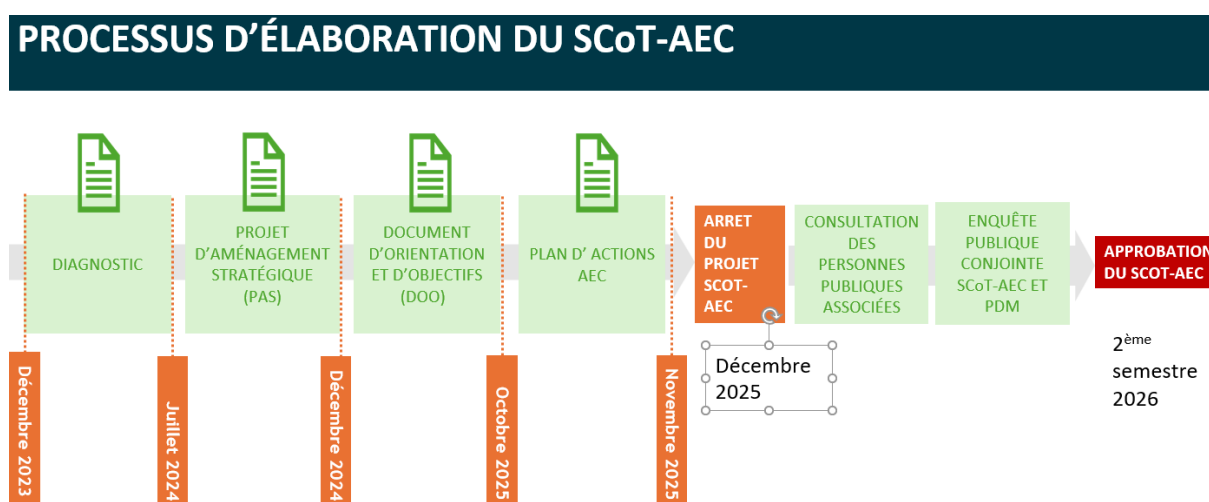
En parallèle de cette révision, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a fait le choix de réviser ou d'élaborer deux autres documents stratégiques complémentaires :

- le Programme Local de l'Habitat (PLH), définissant les orientations et actions en matière de production et de répartition du logement,
- le Plan de Mobilité (PDM), définissant les grandes orientations et actions de la mobilité à l'échelle intercommunale.

Cette approche intégrée traduit la volonté de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération de construire une vision territoriale cohérente, tenant compte de la diversité des dynamiques littorales, urbaines et rurales.

Le SCoT-AEC élaboré s'appuiera sur des objectifs croisés en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'énergie et de climat, en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques du territoire.

2. Les étapes d'élaboration du SCoT-AEC



Les SCoT-AEC est composé par :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) :

Défini par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est le document politique et stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC), qui énonce la stratégie d'aménagement du territoire portée par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération à un horizon de 20 ans.

- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :

Les objectifs poursuivis dans le PAS sont déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), dont les dispositions sont opposables et s'imposent dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme ainsi qu'à certaines autorisations d'urbanisme. Il comprend le Document d'Aménagement Artisanal, Commerciale et Logistique (DAACL).

- Les annexes dans lesquelles sont repris : le diagnostic, l'évaluation environnementale, l'état initial de l'environnement, etc.

3. Pourquoi une concertation ?

La présente concertation a pour but d'associer les habitants et habitantes, les acteurs du territoire. Au surplus, les partenaires institutionnels et les élus du territoire ont été largement « associés » à l'élaboration du futur SCoT-AEC. La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives à l'élaboration du SCoT-AEC et d'y apporter sa contribution, de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur, de favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs. Elle porte sur l'ensemble de la démarche d'élaboration, depuis la phase de diagnostic jusqu'à la définition du projet de territoire.

Deux obligations réglementaires s'imposent à Golfe du Morbihan – Vannes agglomération dans le cadre de l'élaboration de son SCoT-AEC du point de vue de la concertation :

- Définir des modalités de concertation (cf. ci-dessous les extraits des délibérations),
- Mettre le projet de SCoT-AEC en consultation auprès des Personnes Publiques Associées et mener une enquête publique avant approbation définitive du SCoT-AEC.

3.1. Déroulement de la concertation définie par délibérations du Conseil Communautaire

Tel qu'indiqué dans la [délibération du Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération du 30 mars 2023 et la délibération du 27 juin 2024](#), la concertation est organisée en application des articles L.103-2 à L.103-3 du Code de l'urbanisme, cette concertation obligatoire a pour objectifs :

- d'informer le public sur la démarche de révision du SCoT-AEC et ses enjeux,
- de recueillir les avis, attentes et propositions des habitants et acteurs locaux,
- de favoriser l'appropriation collective du projet de territoire,
- de contribuer à l'élaboration d'un document partagé, adapté aux spécificités et aux ambitions de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

Voici les modalités de concertation définies dans les délibérations :

Les modalités de concertation

Comme l'indique la délibération du 30 mars 2023, l'élaboration du SCOT sera réalisée dans le respect des dispositions des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme, relatives à la procédure de concertation, ce qui doit permettre d'associer les habitants et les acteurs du territoire concerné, pendant toute la durée d'élaboration du projet.

La délibération du 30 mars 2023 retenait les modalités de concertation suivantes :

- une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération ;
- des réunions publiques,
- une démarche de vulgarisation et d'information sur les enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air sur le territoire.

Il est proposé de compléter ces modalités pour parvenir au dispositif de concertation suivant :

- une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/territoire-2050-engageons-les-transitions> faisant état de l'avancement du projet et des travaux en cours et leur contenus (mise à disposition de documents), permettra d'accéder aux informations relatives au projet. Ces documents sont également consultables sous la forme d'un dossier papier au siège de GMVa ;
- des réunions publiques ;
- la mise à disposition d'une adresse mail dédiée scot-aec@gmvagglo.bzh et d'un formulaire de contact sur la page dédiée : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/territoire-2050-engageons-les-transitions>, permettra au public de formuler des observations et propositions pour alimenter les réflexions ;
- une démarche de vulgarisation et d'information sur les enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air sur le territoire et de l'aménagement, permettant aux acteurs du territoire de disposer d'une vision commune sur ces enjeux, ainsi que des réponses possibles (sous la forme de conférences, réunions publiques,...). Ces temps permettront d'informer les habitants et acteurs à l'élaboration du SCoT-AEC et de recueillir leurs observations ;
- une communication via le site internet de l'agglomération et les réseaux sociaux sera réalisé en amont des temps destinés à la concertation « grand public (réunions publiques, conférences...)».

Les modalités de concertation ont, dans les faits, été plus loin qu'initialement prévues dans les délibérations pour les habitants, les usagers du territoire, les acteurs. Des dispositifs spécifiques aux élus municipaux, communaux et aux Personnes Publiques Associées ont été réalisés en complément de la concertation grand public, cf. p. 12-16 et p.24-25. De même, les outils de communication (mail et formulaire contact, site internet, etc.) ou encore enquêtes ont été mobilisés et ce sont **au total plus de 7500 interventions** qui sont venues alimenter le projet.

Modalités prévues par les délibérations	Réalisations
Une rubrique dédiée sur le site internet de l'agglomération	Voir p.10
Des réunions publiques	2 réunions réalisées : le 25 mai 2024 et le 6 novembre 2025 De nombreux ateliers réalisés voir p.17-18
La mise à disposition d'une adresse mail dédiée	scot-aec@gmvagglo.bzh
Une démarche de vulgarisation et d'information sur les enjeux climatiques,	Exposition /jeux « territoire en jeux » Exposition territoire 2050 (été 2025 siège GMVA) puis itinérance (sept-nov 2025) dans 11 communes

énergétiques et de qualité de l'air sur le territoire et de l'aménagement	Un évènement « Bulle de Climat » et la conférence-débat du 25 mai 2025 Voir p.17-23
Une communication via le site internet de l'agglomération et les réseaux sociaux	Voir p. 10-11

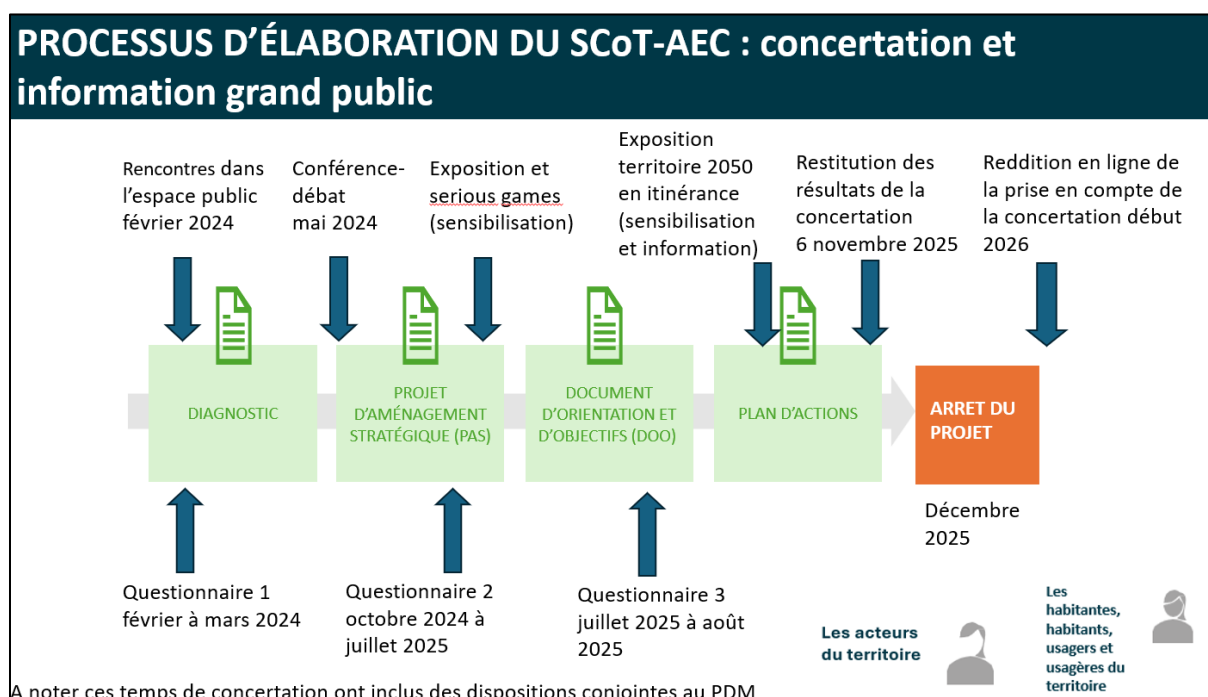
4. Les sujets mis en débat lors de la concertation

La concertation a couvert l'ensemble des thématiques du SCoT-AEC, notamment :

- l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- l'habitat et la politique du logement (notamment la production et la répartition des logements, y compris sociaux),
- la mobilité et les transports,
- la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique,
- la préservation des espaces naturels et la gestion des risques,
- le développement économique et l'articulation des dynamiques urbaines, rurales et littorales,
- les besoins en services à la population et infrastructures.

5. Calendrier et phases de la concertation

La concertation s'est déroulée du lancement du questionnaire n°1 le 14 décembre 2023, à la réunion de restitution le 6 novembre 2025.



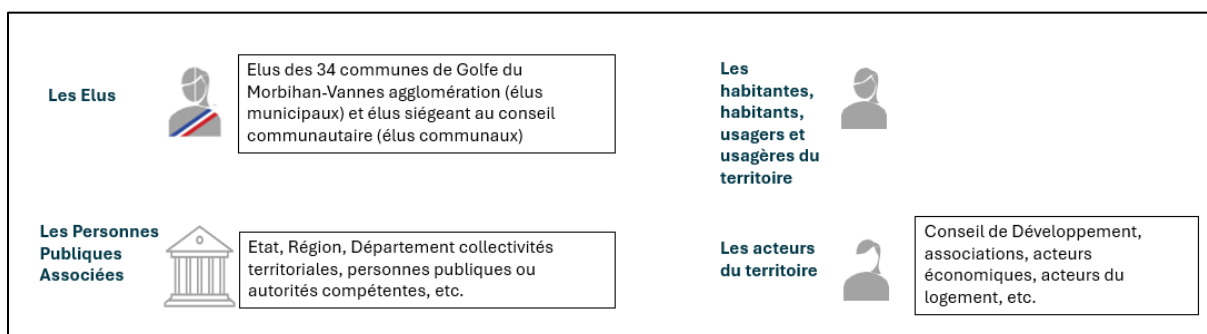
La concertation a été organisée autour des différentes étapes de révision du SCoT-AEC, qui ont chacune fait l'objet d'une phase distincte, soumise à participation publique :

- **Phase 1 – Diagnostic territorial** (décembre 2023 à août 2024) : état des lieux du territoire et identification des enjeux ;
- **Phase 2 – Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** (mai 2024 à novembre 2024) : définition des grandes orientations politiques à 20 ans ;
- **Phase 3 – Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** y compris le Document d'Aménagement Artisanal, Commerciale et Logistique (DAACL) et **Plan d'Actions** (janvier 2025

Bilan de la concertation SCoT-AEC - annexe à la délibération DEL48_SCoT-AEC

à novembre 2025) : traduction des orientations en objectifs réglementaires applicables aux documents locaux d'urbanisme.

Si la concertation vise à associer les habitants, l'agglomération a souhaité structurer celle-ci de façon à associer quatre typologies de publics tout au long du processus :



PARTIE 2 COMMUNICATION DE LA CONCERTATION ET SENSIBILISATION

1. Information générale et communication relative à l'élaboration du SCoT-AEC et à la concertation

- Une page dédiée au projet sur le site internet de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) : [SCoT-AEC : Territoire 2050, engageons les transitions,](#)
- Mise à disposition des documents au siège de GMVA avec registre papier pour contribution,
- L'exposition « Territoires 2050 » et médiation autour de jeux sérieux au Centre d'Interprétation Architecture et Patrimoine au CIAP LIMUR du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025,
- Une exposition au siège de l'agglomération à l'été 2025 puis itinérante de septembre à novembre 2025 dans 11 communes,
- Publicité de l'évènement [« Territoires en Jeux » sur le site de GMVA](#) rubrique agenda et réseaux sociaux,
- Publicité de l'évènement [« Territoires en Jeux » dans la Gazette du Pays d'Art et d'Histoire – Novembre Décembre 2024,](#)
- Publicité de l'exposition ludique à l'Hôtel de Limur dans les [Rendez-vous du Pays d'Art et d'Histoire Janvier- Mai 2025,](#)
- Publicité au niveau des abris bus de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération sur Territoires en jeux et le questionnaire PAS,
- Publications dans les magazines 360 de GMVA : n°25 - parution octobre 2024 ; n°27 > parution avril 2025.

2. Publications sur les réseaux sociaux

Facebook :

- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 17 juillet 2025](#)
- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 24 juillet 2025](#)
- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 7 août 2025](#)
- [Information sur le questionnaire en phase d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs - 21 août 2025](#)
- [Information sur l'exposition itinérante - 29 septembre 2025](#)
- [Information sur la réunion publique de restitution des résultats de la concertation le 6 novembre 2025 - 21 octobre 2025](#)

Instagram :

- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 7 juillet 2025](#)
- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 9 juillet 2025](#)
- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO - 21 août 2025](#)

Linkedin :

- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 7 juillet 2025](#)
- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 21 août 2025](#)

X :

- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 9 juillet 2025](#)
- [Information sur le questionnaire n°3 phase DOO – 21 août 2025](#)

Bilan de la concertation SCoT-AEC - annexe à la délibération DEL48_SCoT-AEC

- [Information sur l'exposition itinérante – 30 septembre 2025](#)

3. Retombées médiatiques de la concertation et du processus d'élaboration du SCOT-AEC :

Plusieurs articles dans la presse locale et dans des publications en ligne ont permis de faire connaître au grand public la concertation et l'élaboration du SCOT-AEC :

Concernant les dispositifs participatifs :

- Le Télégramme – 19 février 2024 - [À Vannes, des lycéens imaginent le territoire de leurs rêves en 2050](#)
- Ouest-France – 22 février 2024 - [Et vous, que souhaitez-vous pour 2050 à Vannes ?](#)
- Le Télégramme – 29 février 2024 - [Les habitants de Monterblanc interrogés sur l'agglomération de demain](#)
- Le Télégramme – 29 février 2024 - [Comment les Plescopais imaginent-ils leur avenir ? Donnez votre avis !](#)
- Le Télégramme – 1 mars 2024 - [À Séné, les élus invitent les habitants à participer à la réflexion sur le territoire de l'agglomération](#)
- Ouest-France – 2 mars 2024 - [Monterblanc. Une enquête pour « construire le territoire de demain »](#)
- Ouest-France – 5 mars 2024 - [Dans l'agglomération de Vannes, les habitants sont invités à participer à la réflexion sur le territoire](#)
- Ouest-France – 5 janvier 2025 - [Des rendez-vous culturels pour Vannes, pays d'art et d'histoire](#)
- Le Télégramme – 21 mai 2024 - [Le festival Climat de fête, spécial BD s'installe les 25 et 26 mai à Vannes](#)
- Le Télégramme – 20 octobre 2024 - [A Vannes, l'exposition ludique « Territoires en jeux » se découvre à l'Hotel de Limur](#)
- Le Télégramme – 28 octobre 2024 - [Pays d'art et d'histoire de Vannes : des rendez-vous pour apprendre en s'amusant](#)
- Le Télégramme – 13 novembre 2024 - [À Limur, des ateliers ludiques sur les enjeux du territoire vannetais de demain](#)
- Le Télégramme – 17 novembre 2024 - [À Vannes, on imagine le territoire de demain en jouant](#)
- Ouest-France – 25 novembre 2024 - [A Vannes, des jeux pour comprendre et aménager le territoire](#)
- Le Télégramme – 2 décembre 2024 - [À Plescop, belle affluence pour la première conférence locale sur le Schéma de cohérence territoriale](#)

Concernant l'élaboration du SCOT-AEC :

- Le Télégramme – 15 janvier 2024 - [Coup de gueule du maire de Locqueltas Michel Guernevé contre des dispositions de la loi ZAN](#)
- Le Télégramme – 29 janvier 2024 - [Face à la loi Zan, les petites communes de l'agglomération de Vannes veulent leur part du gâteau](#)
- Le Télégramme – 29 janvier 2024 - [Le coup de colère du maire de Locqueltas, contre l'application de la loi ZAN](#)
- Le Télégramme – 30 janvier 2024 - [Monterblanc veut négocier 10 ha dans la mise en œuvre de la loi Zan](#)
- Le Télégramme – 31 janvier 2024 - [Freddy Jahier ne veut pas dénaturer le bourg de Colpo avec des immeubles](#)
- Le Télégramme – 1 février 2024 - [Zéro artificialisation nette : Plaudren ne veut pas devenir le nouveau Far West de la Bretagne](#)
- Ouest-France – 24 avril 2024 - [Mutualiser un terrain, des énergies... Des pistes pour que les entreprises s'adaptent à la loi Zan](#)

Bilan de la concertation SCOT-AEC - annexe à la délibération DEL48_SCOT-AEC

- Ouest-France – 26 novembre 2024 - [« On devra faire des choix difficiles » : quand les élus imaginent l'agglo de Vannes en 2050](#)
- Ouest-France – 26 novembre 2024 - [La transition écologique comme fil rouge du futur Schéma de cohérence territoriale de Vannes agglo](#)
- Ouest-France – 07 Novembre 2025 : [Logement, transports... Ce que veulent les habitants de l'agglo de Vannes pour 2050](#)
- Le Télégramme – 07 Novembre 2025 : [La concertation sur le projet du Schéma territorial de l'Agglo de Vannes met en exergue les enjeux du logement et de la mobilité](#)
- Le Télégramme – 07 Novembre 2025 : [Pour David Robo, le président de l'Agglo de Vannes, le Schéma de cohérence territoriale « n'est pas l'addition de 34 PLU mais l'addition de 34 ambitions »](#)
- Le Télégramme – 07 Novembre 2025 : [Schéma de cohérence territoriale de l'Agglo de Vannes : il faudra produire 37 500 logements à l'horizon 2050](#)

PARTIE 3 DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

1. Aperçu global du dispositif de concertation

Pour assurer une concertation adaptée, des dispositifs différenciés ont été mis en place, tenant compte de la diversité des publics concernés. Ainsi, habitants, acteurs locaux, Personnes Publiques associées (PPA) et élus ont été invités à participer tout au long du processus, selon des modalités propres à chacun et des objectifs parfois différents selon les phases.

À noter que pendant toute la durée du dispositif, il était possible de contribuer librement en adressant ses remarques et propositions sur le [formulaire disponible à la page du projet et par mail scot-aec@gmvagglo.bzh](mailto:aec@gmvagglo.bzh).

Les différents dispositifs recensés ci-après ne comprennent pas :

- Les réunions de travail internes entre agents de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) et les bureaux d'études,
- Les réunions techniques entre bureaux d'études et acteurs du territoire,
- Les réunions de l'exécutif, du copil, copil restreint, etc. de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

1.1. Dispositif destiné aux habitants et usagers du territoire

Un dispositif a été mis en place pour permettre aux habitants de s'exprimer à chaque étape de la concertation (diagnostic, PADD, DOO), à travers notamment des rencontres dans l'espace public et 3 questionnaires en ligne. Les objectifs étaient d'informer les citoyens sur le projet, tout en recueillant leurs contributions.

Les dispositifs ont mêlé différents formats permettant de toucher des publics variés : aller-vers dans l'espace public, conférence-débat, questionnaires en ligne, exposition itinérante et jeux sérieux.

Phase	Dispositif / événement	Objectif principal	Date(s) et horaires	Lieu(x) / Support	Participation estimée
Phase 1 - Diagnostic	Porteur de parole	Aller vers, recueillir avis spontanés	Lundi 19 février 2024, 14h-17h	Lesage Kercado (Secteur 1 Vannes Agglomération)	108
			Mercredi 21 février 2024, 14h30-17h30	Médiathèque Elven (Secteur 5 Bassin de vie d'Elven)	
			Jeudi 22 février 2024, 10h-12h	Marché de Sarzeau (Secteur 6 Presqu'île de Rhuy)	
			Lundi 26 février 2024, 15h-17h	Piscine Vanocéa Vannes (Secteur 1 Vannes Agglomération)	
			Lundi 26 février 2024, 17h30-19h30	Market Baden (Secteur 2 Ouest du Golfe du Morbihan)	
			Mercredi 28 février 2024, 10h-12h	Marché de Vannes (Secteur 1 Vannes Agglomération)	
			Mercredi 28 février 2024, 17h-19h	Place de l'église de Monterblanc (Secteur 4 Landes de Lanvaux)	
			Mercredi 28 février 2024, 16h-19h30	Aquagolfe Grand-Champ (Secteur 3 Bassin de vie de Grand-Champ)	
	Questionnaire en ligne habitants/acteurs	Informier et recueillir éléments diagnostic	Février à Mars 2024	Site de GMVA	2780
	Conférence-débat grand public « Territoire 2050 : engageons les transitions ! » dans le cadre de l'évènement « Bulle de Climat » organisé par l'association Clim'actions en partenariat avec GMVA	Favoriser le dialogue local sur les enjeux territoriaux et les premières orientations du PAS	Samedi 25 mai 2024, 16h30-18h30	Palais des Arts (salle Ropartz)	60

Phase 2 - PAS	Questionnaire en ligne	Informier et recueillir expressions du public sur les orientations du PAS	Octobre 2024 à juillet 2025	Site de GMVA, Diffusion par mail	196
	Exposition ludique « Territoire en Jeux » serious games	Sensibiliser aux enjeux ZAN, informer sur projet de SCOT-AEC et concertation	Débat jeux Samedi 30 novembre 2024, 14-18h Du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025	CIAP LIMUR	Nombre de visiteurs : 2995 dont 293 scolaires
Phase 3 – DOO	Questionnaire en ligne	Faire réagir le public sur éléments clés du DOO	Jeudi 10 juillet au 28 août 2025	Site de GMVA	821
	Exposition Territoire 2050	Informier et sensibiliser	Eté 2025 au siège de l'agglomération En itinérance de sept à nov 2025 sur 11 communes	Site de GMVA Locmaria-Grand-Champ, Plaudren, Séné, Surzur, Theix-Noyal, Larmor-Baden, Colpo, Elven, Monterblanc, Arradon, Baden	
Restitution des apports de la concertation	Réunion publique de présentation des contributions de la concertation		6 novembre 2025	Université Bretagne Sud	150

1.1.1. Les 3 questionnaires habitants

Les résultats des 3 questionnaires sont disponibles sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération [en cliquant ICI](#)



- **Questionnaire 1** : dédié au diagnostic de perceptions du territoire, ce questionnaire aborde les questions de l'attachement au territoire, le niveau de satisfaction concernant différents éléments du cadre de vie, l'attractivité du territoire, les enjeux climatiques et environnementaux, les risques et l'inquiétude face au futur.
- **Questionnaire 2** : en phase d'élaboration du PAS et du DOO, ce questionnaire présente quelques unes des futures orientations possibles du projet de territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, en particulier les orientations en matière d'atténuation et d'adaptation avec un focus sur les enjeux fonciers et les conditions d'acceptabilité de la densification.
- **Questionnaire 3** : en phase d'élaboration du DOO, ce questionnaire demande aux répondants de se prononcer sur quelques unes des dispositions que le SCoT-AEC de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération pourrait prendre en faveur de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en matière de mobilités, d'impacts du tourisme, de préservation des espaces naturel, agricoles et forestiers, d'énergie, de modes de vie, de préservation de la ressource en eau. L'objectif de ce questionnaire était aussi de sensibiliser aux domaines d'intervention de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération mais aussi ses limites avec la nécessité de promouvoir les changements de comportements des acteurs du territoire et des habitants. Dans cette logique, la dernière question était axée sur la mesure pour laquelle les répondants sont prêts à changer dans leur vie quotidienne. En fin de questionnaire, un lien invitait les répondants à [calculer leur bilan carbone et leur empreinte eau](#).

1.1.2. Les aller-vers



Les aller-vers ont pris la forme de porteurs de paroles, outil d'éducation populaire et de recueil de la parole dans l'espace public. Cet outil repose sur l'affichage d'une grande phrase ou question qui vise à interpeller les passants, engager le dialogue et afficher des citations de leurs paroles dans l'espace public. Ce dispositif a permis de rencontrer des profils diversifiés peu exprimés dans l'enquête en ligne : jeunes -18 ans, retraités, propriétaires de résidences secondaires, accompagnants de personnes en situation de handicap et de résidents en logement social.

L'aller-vers à la médiathèque d'Elven a pris la forme d'une réunion collective avec des habitants venus spécifiquement échanger avec les animateurs et les services de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

La phrase d'accroche affichée dans l'espace public était « Golfe du Morbihan- Vannes Agglomération en 2050... ».

1.1.3. La conférence-débat « Territoire 2050 : engageons les transitions ! »

Cette conférence-débat a été organisée à l'occasion du festival « Bulle de climat » co-organisé par l'association Clim'actions et Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Cette édition interrogeait l'art de la bande dessinée comme outil de sensibilisation et levier d'actions face aux défis du changement climatique

Cette conférence-débat a eu pour objectif de :

- Présenter l'élaboration du SCoT-AEC et ses enjeux,
- Présenter les enjeux climatiques du territoire au prisme des limites planétaires par une intervention d'Emile Balembos, doctorant en sciences de l'environnement, limites planétaires, justice sociale et territoires,
- Restituer les résultats du diagnostic du SCoT-AEC,
- Echanger avec les participants sur les défis du territoire afin d'alimenter la phase du PAS.

Le [compte-rendu détaillé](#) est disponible sur le site de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.



1.1.4. *L'exposition et jeux sérieux*

Cette expérimentation, lancée par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, procède d'une volonté de faire connaître les enjeux de l'aménagement à l'heure du changement climatique et du rôle d'un document comme le SCoT-AEC par l'information à toutes et tous, la sensibilisation aux réflexions en cours (Zéro Artificialisation Nette, atténuation et adaptation des communes au changement climatique, mobilités, logement,...) et la volonté de toucher des publics variés en particulier les plus jeunes. Pendant 4 mois une exposition et des jeux en lien avec les thématiques présentés a été accessible au CIAP de Limur. Au cours d'un temps dédié le 16 novembre 2024, 6 jeux-sérieux en lien avec le SCoT-AEC ont été animés auprès des visiteurs par les agents du CIAP, de l'agglomération, du PNR Golfe du Morbihan et l'agence Vox Operatio :

Cette exposition-jeux a été proposée dans le cadre des missions du label Pays d'art et d'histoire et de l'élaboration du SCoT-AEC de l'agglomération visant à un SCoT renouvelé afin d'intégrer les enjeux de transition écologique, énergétique, climatique et sociale et traduire de manière plus cohérente les enjeux et objectifs de lutte contre le changement climatique dans les documents de planification.

Cette exposition a eu pour particularité de faire la part belle aux jeux qui constituent les principaux dispositifs de médiation. Les jeux présentés (jeux de construction, jeux de plateaux, jeux de cartes) permettent de sensibiliser le jeune public et les adultes à l'architecture, au patrimoine, aux enjeux des transitions sur le territoire dans différents secteurs (mobilité, énergie, habitat, aménagement, gestion des ressources et environnement, etc.). Une sélection de jeux a permis d'apporter des clés de compréhension et d'approfondir des enjeux. La médiation humaine a été fondamentale dans l'animation de l'exposition-jeux. C'est pourquoi plusieurs temps de jeux, animés par les médiateurs de Limur, agents de l'Agglomération et/ou par des partenaires ont été organisés pendant la durée de l'exposition. Un ensemble de panneaux est venu compléter le dispositif de l'exposition dont 5 dédiés aux enjeux du SCoT-AEC.

2995 visiteurs sont venus visiter ou participer à un événement de l'exposition « Territoire en jeux », du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025 dont 132 scolaires.

Des temps d'animation ont été proposés à Limur et hors Limur pendant la durée de l'exposition.

Le 16 novembre 2024, un temps fort dédié de 14h à 18h a été consacré aux jeux et au débat entre la population, les agents de l'agglomération, Vox opératio, etc. qui a réuni 47 personnes. Pour ce temps dédié, les jeux suivant ont été animés :

CitiZan (créé par la Compagnie des Rêves Urbains)

Dans ce jeu collaboratif, les joueurs incarnent les techniciens d'une petite intercommunalité rurale qui doivent sauver l'école menacée en raison du déclin démographique. Apprenez tout en jouant la lutte contre l'artificialisation des sols au regards des enjeux d'attractivité et de logements.

Plus belle ma ville (créé par le Syndicat Mixte pour le SCoT du Pays de Lorient et Audélor)

Dans ce jeu à grande échelle, les joueurs incarnent un conseil municipal et un conseil communautaire et décidez ensemble des choix d'aménagement de votre territoire : logement, transports, commerces, services, emplois, etc. Saurez-vous penser un territoire où il fait bon vivre tout en limitant l'artificialisation des sols ?

D.D. Polis (créé par la Compagnie des Rêves Urbains)

Les joueurs incarnent des urbanistes et des décideurs politiques qui doivent penser une ville côtière durable adaptée aux conditions météorologiques de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

Rapido

Un jeu pour penser les modes de transport décarbonés de manière ludique et adapté à toute la famille.

« **Trivial Pursuit** » adapté au territoire de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération construit en collaboration avec les directions de l'agglomération pour tester ses connaissances sur le territoire et ses enjeux.

Par la suite les panneaux créés pour l'exposition territoire en jeux ont été mobilisés pour présentation au siège de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération à l'été 2025 puis en itinérance sur différentes communes de l'agglomération.



Locmaria-Grand-Champ	15/09 au 29/09
Plaudren	02/09/25 au 12/09/25
Séné	30/10 au 14/11/25
Surzur	30/09 au 14/10
Theix-Noyal	15/10 au 29/10
Larmor-Baden	17/11 au 28/11

Colpo	16/09 au 27/09
Elven	29/09/25 au 10/10/25
Monterblanc	13/10/25 au 24/10/25
Arradon	27/10/25 au 06/11/25
Baden	07/11/25 au 21/11/25

1.2. Dispositif destiné aux acteurs du territoire

Phase	Dispositif / événement	Objectif principal	Date(s) et horaires	Lieu(x) / Support	Participation estimée
Phase 1 - Diagnostic	Questionnaire en ligne habitants/acteurs	Informier et recueillir éléments diagnostics	Février à Mars 2024	Site internet de GMVA	2780
	Ateliers thématiques à destination des associations, acteurs du territoire et Personnes Publiques Associées	Informier et recueillir les éléments de diagnostics partagés sur 6 thématiques différentes :	12 février au 16 février 2024	Salles de réunion de GMVA	
		Aménagement			26
		Eco-tourisme			26
		Environnement			26
		Habitat			21
		Equipements et services			6
		Mobilités			27
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°1		4 octobre 2023	Document	Instance consultative
Phase 2 - PAS	Conférence-débat grand public « Territoire 2050 : engageons les transitions ! » dans le cadre de l'évènement « Bulle de Climat » organisé par l'association Clim'actions en partenariat avec GMVA	Favoriser le dialogue local sur les enjeux territoriaux et les premières orientations du PAS	Samedi 25 mai 2024, 16h30-18h30	Palais des Arts (salle Ropartz)	60
	Exposition « Territoire en jeu »	Sensibiliser aux enjeux ZAN, informer sur projet de SCOT-AEC et concertation	En itinérance du 19 octobre 2024 au 16 mars 2025	CIAP Limur,	2 995
	Conférence territoriale en présence des acteurs du territoire et des Personnalités Publiques Associées (PPA)	Partager de l'information et veiller à la cohérence globale du projet avec les priorités des partenaires	5 novembre 2024	Salle des Assemblées de GMVA	

		de Golfe Morbihan Vannes Agglomération			
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°2		13 novembre 2024	Document	Instance consultative
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°3		11 décembre 2024	Document	Instance consultative
Phase 3 - DOO	Conférence territoriale élus/partenaires acteurs		8 juillet 2025		103
	Contribution du Conseil de Développement du Pays de Vannes au SCOT-AEC n°4		11 septembre 2025	Document	Instance consultative
Restitution des apports de la concertation	Réunion publique de présentation du bilan de la concertation		6 novembre 2025	Université Bretagne Sud	150

Les lignes en vert correspondent à des temps qui s'adressaient autant aux habitants qu'aux acteurs du territoire.

1.3. Dispositifs destinés aux élus

Au surplus, les élus du territoire ont été associés au travers d'une centaine de « réunions classiques » de travail organisées avec les élus, administrations et partenaires ainsi qu'une enquête en ligne auprès de tous les élus municipaux : 500 réponses dont 70 avec contributions écrite libres, démontrant une forte mobilisation.

2. Intégration de la concertation à l'élaboration du SCOT-AEC

Les enseignements de la concertation en phase diagnostic ont été directement intégrés sous la forme de « Fiche Regards Habitants et Elus » au sein du document dans le **diagnostic des 7 thématiques** :

- Equipement et services,
- Urbanisme, foncier, paysage et trait de côte,
- Démographie,
- Economie et Emploi,
- Environnement et Ressources,
- Habitat,
- Mobilités.

La parole recueillie a également été intégrée au sein du **diagnostic** transversal. [Ces fiches détaillées peuvent être consultées à ce lien.](#)

Les dispositifs en phase suivantes ont permis d'alimenter en continu l'élaboration du SCOT-AEC et de « tester » auprès du grand public le caractère ou non acceptables de certaines propositions qu'envisage Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et, le cas échéant, les conditions d'acceptabilité de certaines propositions. Des idées et des demandes précises déposées dans les contributions libres par les habitants ont également été transférées aux services concernés.

3. Le regard du Conseil de Développement du Pays de Vannes (CODEV) sur la concertation

- Le Conseil de Développement du Pays de Vannes souligne que Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération a été plus ambitieux en termes de concertation que lors des précédentes élaborations de documents réglementaires. En particulier, lors de la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, le document de travail a été présenté et diffusé à l'ensemble des élus et acteurs du territoire leur permettant de faire des retours avant sa finalisation. L'ouverture de la collectivité à une participation active de publics non techniciens en phase de DOO est une première de mémoire du CODEV et mérite d'être saluée en tant qu'elle a permis d'intégrer un regard de terrain.
- Le Conseil de Développement du Pays de Vannes remarque l'intégration d'un grand nombre de ses préconisations au sein du projet de SCOT-AEC.
- Le Conseil de Développement du Pays de Vannes a rappelé que bien que n'étant obligatoire, le recours à la Commission Nationale du Débat Public pourrait être une garantie supplémentaire pour la concertation.

Note : Dans l'esprit de son rôle d'acteur du territoire, le Conseil de Développement a également été partie prenante de la récolte de la parole du grand public au cours de la concertation par sa participation à différents dispositifs notamment l'animation de rencontres dans l'espace public dans 8 lieux du territoire de l'agglomération répartis sur 6 communes avec les agents de la collectivité et l'agence Vox Operatio, février 2024,

PARTIE 4 BILAN DES APPORTS DE LA CONCERTATION

1. Participation du grand public à la concertation

Point de vigilance sur l'usage des résultats : les questionnaires ne sont pas des sondages, au sens de l'INSEE mais une enquête **de perception**, certes sur un public très large. Ces résultats permettent donc de dégager de grandes tendances au sein de la population, de mieux comprendre les différentes logiques concernant des sujets à controverses mais aussi de recueillir des idées. Ces résultats ne peuvent donc pas être analysés au sens de « X% des habitants pensent que ».

1.1. Répartition des contributions reçues par types de support

Les totaux des réponses aux 3 questionnaires comprennent aussi les réponses issues du public élus :

	Questionnaire Elus décembre 2023 – janvier 2024	Rencontres dans l'espace public février 2024	Questionnaire 1 Diagnostic	Questionnaire 2 Phase Plan d'Aménagement Stratégique	Questionnaire 3 Phase Document d'Objectif et Plan d'Action	Mails	Total
Nombre de réponses	500	108	2422	196	816	17	4059
Dont contributions libres	70	108	670	40	282	17	1 187

Remarque : Contrairement au questionnaire 1 (2422 réponses), le questionnaire 2 était plus technique et moins accessible au plus grand nombre bien que moins long à répondre (11% d'abandon en cours de ce questionnaire), ce qui peut expliquer en partie l'écart des taux de réponses.

Les **contributions libres** sont des prises de parole spontanées portant sur le sujet de la concertation, mais ne répondant pas à une question précise. Elles peuvent notamment être issues de cases libres de questionnaire, de mails envoyés à l'adresse dédiée, ou d'autres formats non guidés (porteurs de parole). Ces contributions sont codées (ex : C[dispositif]-[nb] [date de dépôt]) afin de pouvoir les consulter dans leur intégralité au sein du document « Annexes_contributions_habitants ». Certains extraits de contributions ont été sélectionnés au sein de cette analyse lorsqu'elles permettent d'illustrer les chiffres ou de résumer un certain nombre d'avis exprimés.

1.2. Répartition des contributions par commune d'origine

Les questionnaires 1 et 3 incluaient une question relative à la commune de résidence des répondants. Les autres outils de consultation (questionnaires 2, contributions par mail, porteurs de parole) ne permettent donc pas une répartition géographique des contributions. Les données présentées ci-dessous, par commune et par secteur, sont ainsi issues exclusivement du questionnaire 1.

➤ Questionnaire 1

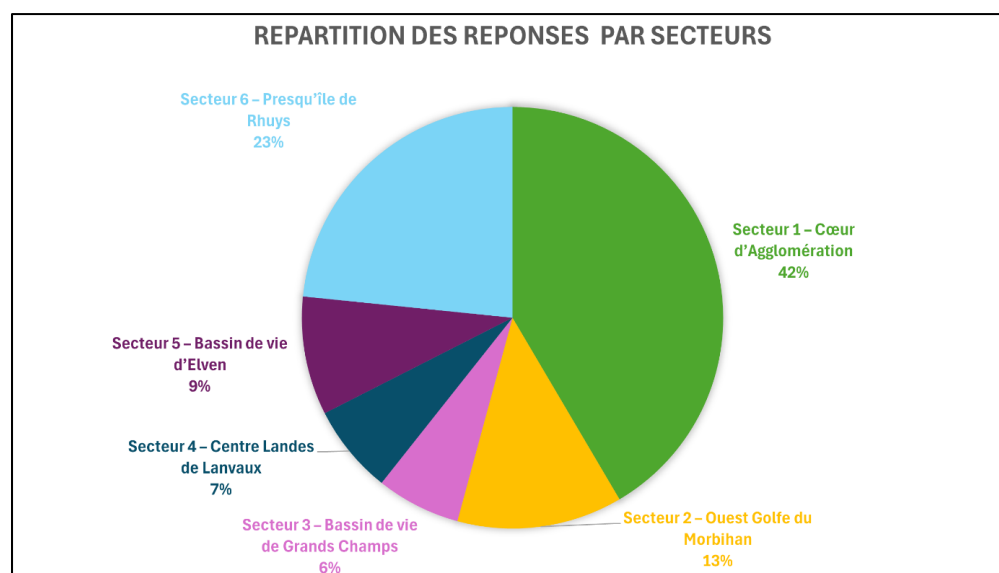
Secteur	Commune	Nombre de réponses
Secteur 1 – Cœur d'Agglomération	Saint-Avé	173
	Plescop	103
	Ploeren	37
	Arradon	107
	Vannes	305
	Séné	183
	Theix-Noyalo	51
Secteur 2 – Ouest Golfe du Morbihan	Plougoumelen	91
	Le Bono	44
	Baden	52
	Larmor-Baden	30
	Île-aux-Moines	33
	Île d'Arz	88
Secteur 3 – Bassin de vie de Grand-Champ	Brandivy	60
	Colpo	44
	Grand-Champs	65
	Locmaria-Grand-Champs	11
Secteur 4 – Centre Landes de Lanvaux	Plaudren	19
	Locqueltas	34
	Monterblanc	58
	Meucon	15
	Saint-Nolff	52
Secteur 5 – Bassin de vie d'Elven	Trédion	21
	Elven	93
	Treffléan	125
	Sulniac	30
Secteur 6 – Presqu'île de Rhuys	Le Hézo	3
	La Trinité-Surzur	52
	Surzur	44
	Le Tour-Du-parc	16
	Sarzeau	299
	Saint-Armel	57
	Saint-Gildas-De-Rhuys	64
	Arzon	72

➤ Questionnaire 3

Secteur	Commune	Nombre de réponses
Secteur 1 – Cœur d'Agglomération	Saint-Avé	45
	Plescop	15
	Ploeren	25
	Arradon	23
	Vannes	227
	Séné	69
	Theix-Noyalo	20
Secteur 2 – Ouest Golfe du Morbihan	Plougoumelen	13
	Le Bono	11
	Baden	31
	Larmor-Baden	14
	Île-aux-Moines	7
	Île d'Arz	9
Secteur 3 – Bassin de vie de Grand Champ	Brandivy	5
	Colpo	9
	Grand-Champ	15
	Locmaria-Grand-Champ	6
Secteur 4 – Centre Landes de Lanvaux	Plaudren	6
	Locqueltas	8
	Monterblanc	21
	Meucon	2
	Saint-Nolff	13
Secteur 5 – Bassin de vie d'Elven	Trédion	1
	Elven	21
	Treffléan	1
	Sulniac	11
Secteur 6 – Presqu'île de Rhuys	Le Hézo	4
	La Trinité-Surzur	6
	Surzur	23
	Le Tour-Du-Parc	4
	Sarzeau	83
	Saint-Armel	20
	Saint-Gildas-De-Rhuys	14
	Arzon	18

Communes hors GMVA - Morbihan	Nombre	EPCI
Belle-Ile-en-Mer	1	
La Vraie-Croix	1	Questembert Communauté
Questembert	1	
Molac	1	
Néant-sur-Yvel	1	Ploërmel Communauté
Ploërmel	1	
Auray	1	Auray Quiberon Terre Atlantique
Crac'h	1	
Saint-Philibert	1	
Nivillac	1	
Ambon	1	Arc Sud Bretagne
Pontivy	1	Pontivy communauté
Saint-Guyomard	1	De l'Oust à Brocéliande Communauté
Bignan	1	Centre Morbihan Communauté
Hors Morbihan		
Rennes	1	Rennes Métropole
Toulouse	1	Toulouse Métropole

➤ **Ensemble**



Analyse :

Les réponses proviennent de l'ensemble des 34 communes du territoire.

Les secteurs les plus représentés sont le **cœur d'agglomération** (secteur 1) et la **presqu'île de Rhuys** (secteur 6). Des communes comme **Vannes**, **Saint-Avé** et **Séné** (secteur 1), ainsi que **Sarzeau** (secteur 6), concentrent un nombre élevé de répondants.

La forte participation du cœur d'agglomération s'explique par plusieurs facteurs bien identifiables : le nombre d'habitants plus importants sur ces secteurs et la centralité dans l'intercommunalité.

Par ailleurs, la forte participation du secteur 6 (presqu'île de Rhuys) peut s'expliquer par une sensibilité accrue aux enjeux littoraux : pression touristique, risques d'érosion et de submersion, et préoccupations liées à l'adaptation au changement climatique.

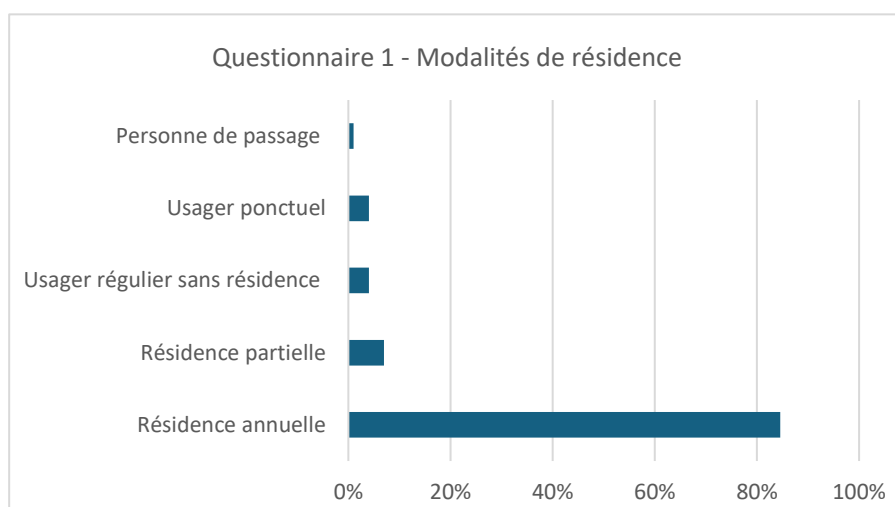
On note également une très forte participation des habitants des îles pour le questionnaire 1 (plus de 37% des habitants pour l'île d'Arz).

1.3. Répartition des contributions par modalités de résidence

Seul le questionnaire 1 comportait une question relative au statut de résidence. L'analyse porte donc uniquement sur les réponses issues de ce questionnaire. Il en ressort que la grande majorité des répondants déclarent résider sur le territoire toute l'année.

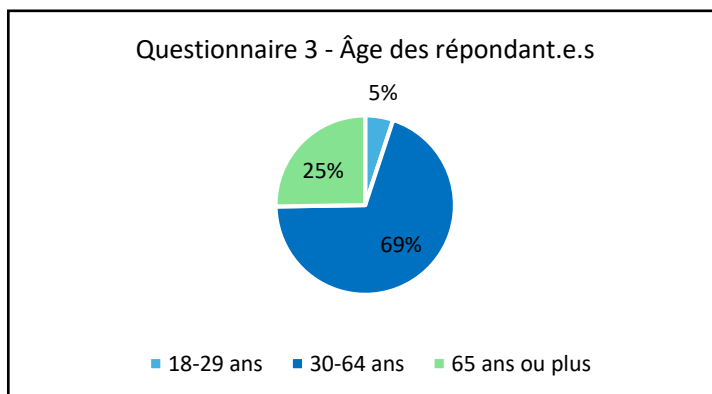
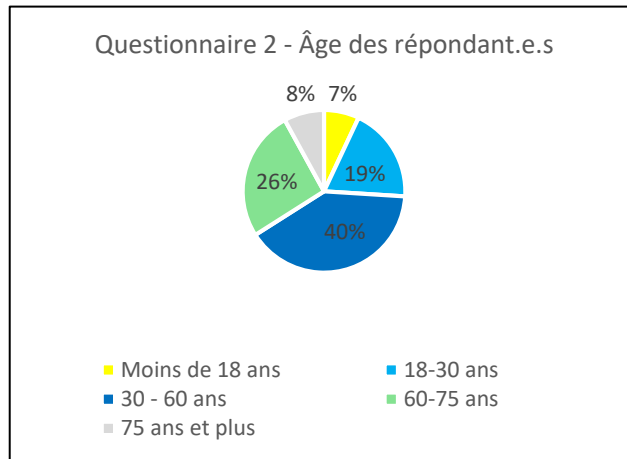
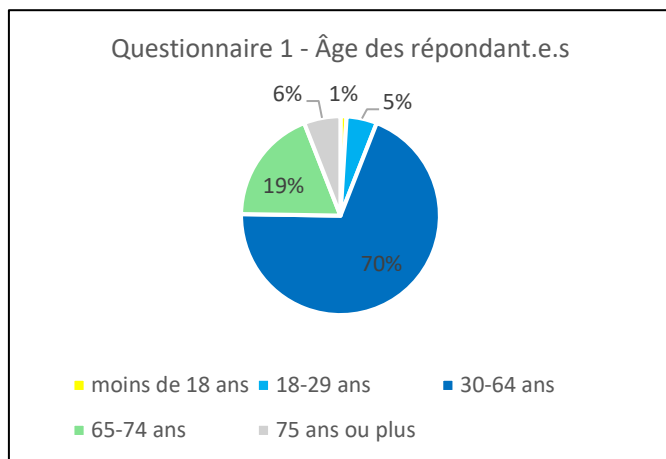
Les modalités de réponse étaient les suivantes :

- **Résidence annuelle** : « Je réside sur le territoire toute l'année »
- **Résidence partielle (ou secondaire)** : « Je réside sur le territoire une partie de l'année »
- **Usager régulier sans résidence** : « Je ne réside pas sur le territoire mais j'y viens très régulièrement pour travailler, étudier ou accéder à certains services »
- **Usager ponctuel** : « Je viens ponctuellement sur le territoire pour le travail ou les loisirs (tourisme, résidence secondaire, visite aux proches) »
- **Personne de passage** : « Je suis de passage »



1.4. Répartition des contributions par âge

Les catégories d'âge ne sont pas strictement identiques entre le questionnaire 1 et le questionnaire 2 (notamment pour les tranches 30-64 ans / 30-60 ans et 65-74 ans / 60-75 ans). Malgré cela, une tendance commune se dégage : dans les deux cas, la majorité des répondants ont plus de 30 ans.



Analyse : On observe une différence notable en termes de participation des plus jeunes. Le questionnaire 2 a, proportionnellement, beaucoup mieux touché les moins de 30 ans, avec 26 % de répondants de cette tranche d'âge, contre moins de 6 % dans le questionnaire 1.

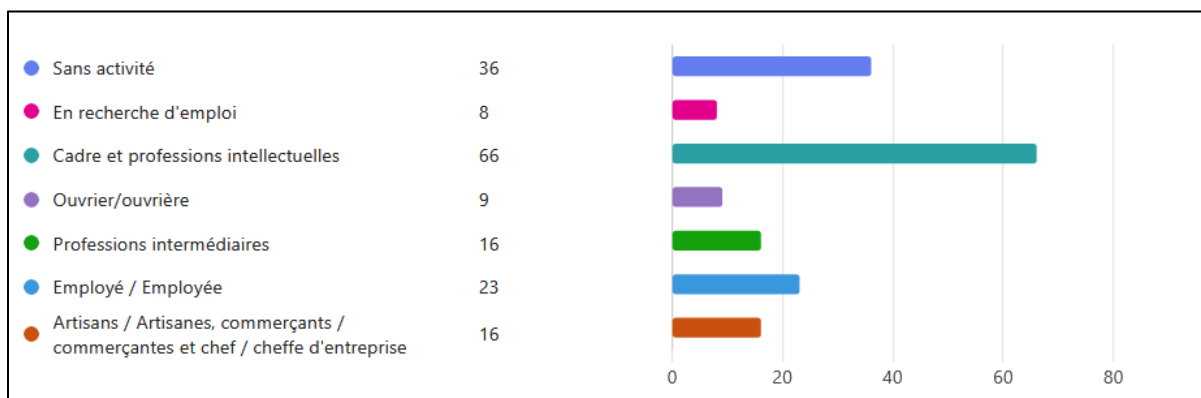
Cette plus grande participation des moins de 30 ans au questionnaire 2 peut s'expliquer, au moins en partie, par la forme plus accessible du questionnaire, deux fois plus court (10 questions dans le questionnaire 2 contre 20 pour le questionnaire 1), ce qui a sans doute facilité la participation des publics plus jeunes.

Les 15-29 ans représentaient 15,6% de la population du territoire en 2022 (source INSEE). Leur part est donc sur-représentée parmi les répondants du questionnaire 3.

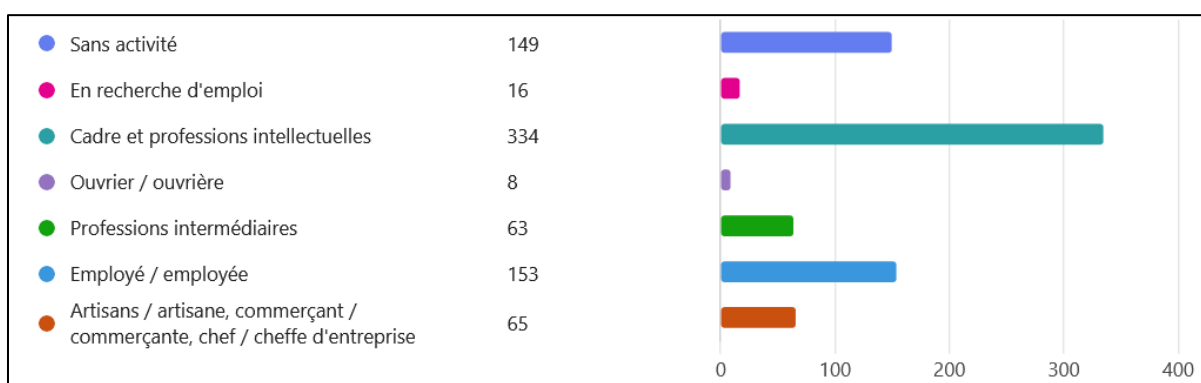
1.5. Répartition des contributions par catégorie socio-professionnelle

Les questionnaires 2 et 3 ont interrogé les catégories socio-professionnelles des répondants.

➤ Questionnaire 2



➤ Questionnaire 3



Analyse : Tous les profils socio-professionnels sont représentés mais on note une sur-représentation de cadres et professions intermédiaires et de personnes sans activités (dont retraités) parmi les répondants. On note également une légère sur-représentation des employés (près de 19% des répondants).

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur

Groupe socioprofessionnel	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	130 978	100,0	138 789	100,0	150 862	100,0
Agriculteurs exploitants	1 084	0,8	939	0,7	744	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5 216	4,0	5 759	4,1	6 183	4,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10 162	7,8	11 050	8,0	13 946	9,2
Professions intermédiaires	18 513	14,1	19 485	14,0	21 607	14,3
Employés	22 416	17,1	22 090	15,9	21 112	14,0
Ouvriers	14 291	10,9	13 650	9,8	14 093	9,3
Retraités	39 781	30,4	45 634	32,9	53 149	35,2
Autres personnes sans activité professionnelle	19 515	14,9	20 181	14,5	20 027	13,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

1.6. Répartition des contributions par genre

Le questionnaire 3 demandait le genre aux répondants et répondantes :

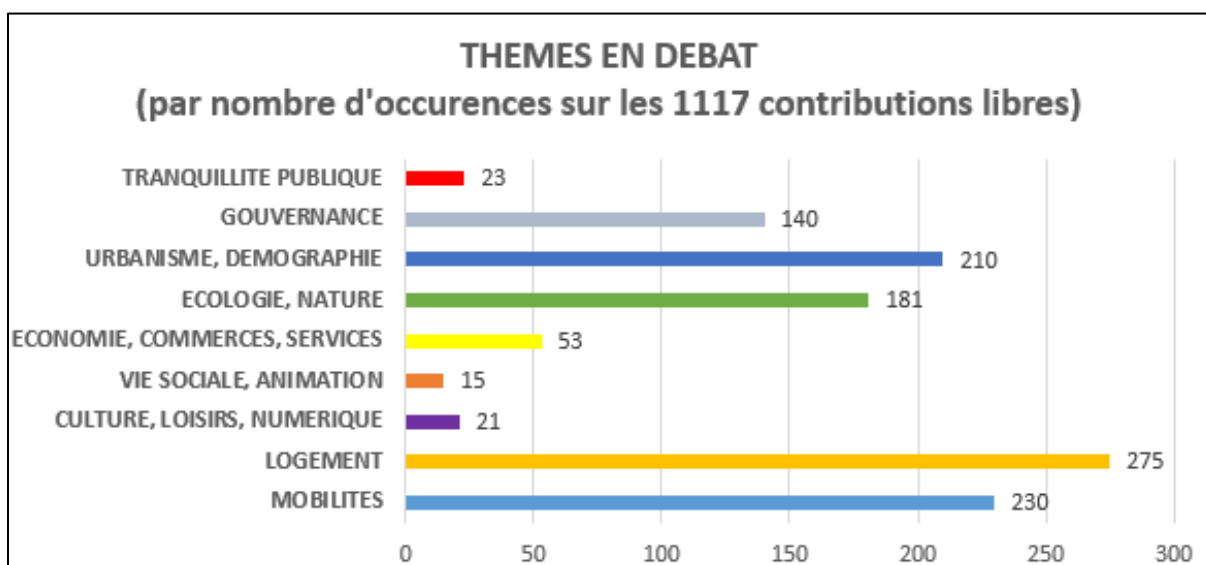


Analyse : les femmes sont légèrement plus représentées dans les réponses au questionnaire 3. En 2022, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération comptait 52,2% de femmes (source INSEE).

2. Analyse des observations et propositions reçues

2.1. Thématiques d'expression dans la concertation

Ces thématiques correspondent aux sujets qui émergent spontanément des contributions libres des habitants :



2 thématiques sont massivement évoquées :

- **Le logement** (en lien également avec les thématiques d'urbanisme et de démographie),
- **Les mobilités.**

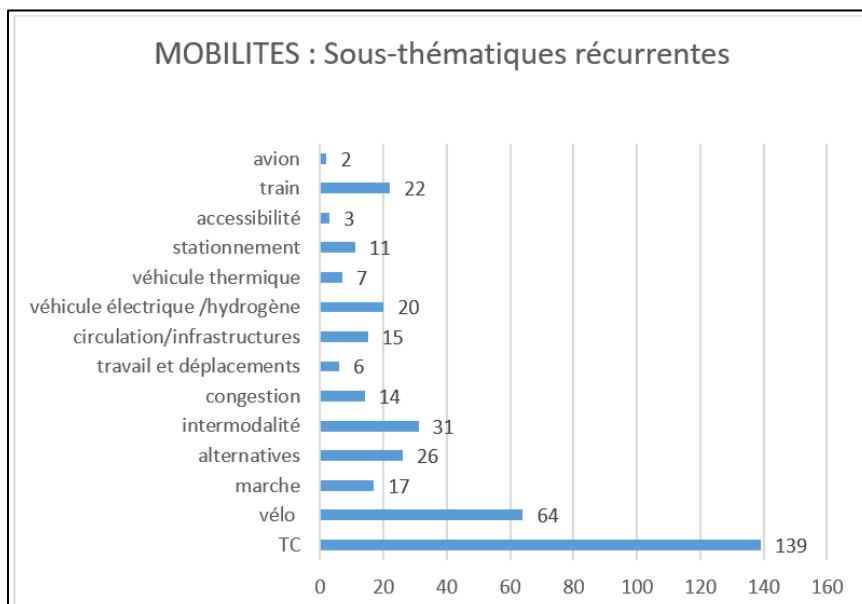
2 thématiques transversales aux autres thématiques ont également été récurrentes :

- **La saisonnalité** : **12%** des contributeurs ont spontanément évoqué cette thématique, fréquemment sous l'angle des résidences secondaires et des meublés locatifs de courte durée,
- Les sujets en lien avec l'**environnement**, l'air, l'énergie et le climat.

Ce bilan traite de manière plus approfondie ces quatre thématiques. Pour plus détail, les résultats des questionnaires et l'ensemble des contributions libres sont consultables [à ce lien](#).

2.2. Analyse détaillée de la thématique mobilité dans la concertation

Les sous-thématiques des contributions libres portant sur les mobilités sont les suivantes :



70% des répondants déclarent l'offre de transports collectifs comme peu satisfaisante ou insuffisante. (*Questionnaire 1, 2442 répondants*)

Près de **60%** des élus et des habitants répondants aux questionnaires considèrent l'offre de transport alternative à la voiture comme une des principales faiblesses du territoire et une priorité d'amélioration. (*Questionnaire 1, 2442 répondants et questionnaire élu, 500 répondants*)

Les transports en communs sont également la première solution de déplacement promu par les élus dans le questionnaire en ligne, **77%** des répondants considèrent qu'il faudra à l'avenir principalement utiliser les transports en commun, loin devant les véhicules propres (39%), les véhicules partagés (32%) et le vélo ou la trottinette (32%)¹. De même, les transports collectifs constituent le service considéré comme le moins performant et obtient la deuxième moins bonne note (entre 8,2 et 9,7 sur 20).

L'offre de transport comme pierre angulaire de l'équilibre territorial : l'offre de transport est perçue comme un des vecteurs d'équilibre du territoire par sa capacité à mettre en lien les habitants, les emplois et les services.

¹ Trois réponses possibles maximum à la question « Pour mieux se déplacer en 2035, selon vous, il faudra principalement... » Question 17 de l'enquête élus en ligne

Dans tous les dispositifs participatifs, des attentes sont émises sur :

- La **fréquence** et l'**amplitude horaire des transports en commun**,
- L'amélioration des **itinéraires cyclable** (articulation, homogénéisation de la signalétique, sécurisation et création d'itinéraires), **49,5%** des habitants répondants au questionnaire 1 considèrent l'offre d'itinéraires cyclables peu satisfaisante ou insuffisante,
- Sur l'**articulation du réseau entre les communes et l'amélioration de l'intermodalité** (transport de vélo dans les transports en commun, horaires coordonnés, parkings-relais, etc.),
- Sur une amélioration de l'**offre de services de proximité** dans les bourgs pour limiter les trajets,
- Des **congestions** mal vécues toute l'année et en particulier pendant les périodes estivales sur la Presqu'île de Rhuys (mais également pour des communes du cœur d'agglomération) se percevant un espace transitoire vers les zones touristiques, subissant les embouteillages mais ne tirant que peu profit de l'activité touristique,
- L'**amélioration de l'offre en milieu rural** (transports en communs, à la demande, pistes cyclables, covoiturage, auto-partage,...) et une **dépendance à la voiture individuelle** mal vécue. Concernant le covoiturage, la saturation de certaines aires (exemple de l'aire de Kerboulard) est regrettée.

« L'été [...] en cas d'urgence comment faire avec les bouchons ? On a le sentiment d'être enfermés sur la Presqu'île ! »

Christelle, 52 ans, Porteur de Parole à Sarzeau

« La mobilité en milieu rural est essentielle, à ce jour, seule la solidarité très locale (partage véhicule) peut l'améliorer ; il faut donc la susciter, la développer, la valoriser. » CQdoo-24
17/07/25

« L'enjeu serait quand même de développer les transports dans les communes adjacentes. Dès qu'on s'éloigne de Vannes et Arradon, c'est plus difficile et on est dépendant de la voiture »

Mathieu, 45 ans, rencontre habitants à Vannes

- La mise à profit des **transports scolaire** : dans les ateliers territoriaux réalisés auprès des élus, il a été souligné que les transports scolaires n'étaient pas suffisamment mis en avant en tant que transports en commun. Les itinéraires des bus et le fait que ceux-ci s'interrompent pendant les vacances est un sujet de frustration pour des habitants du rétro-littoral, en particulier des parents dont les enfants ont peu d'autonomie de déplacements hors périodes scolaires.
- Le **ferroviaire** : avoir un lien accru avec les autres territoires et au sein du territoire par l'ouverture ou la réouverture de petites lignes. Un regret de la ligne inactive sur la Presqu'île a été évoquée par les élus lors de l'atelier territorial de Sarzeau au regard des fortes problématiques de congestion automobile de ce secteur pendant l'été.

Ces résultats issus de la matière qualitative (les contributions libres) sont confirmés par les tendances issues de la matière quantitative (les réponses aux questionnaires). Ainsi, dans le questionnaire 3, à la question « **Quelles sont pour vous les priorités en termes d'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle ?** » le classement des réponses par priorités est le suivant :

Classement	Priorités
1	Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence des bus
2	Développer les pistes cyclables en milieu rural
3	Diminuer le tarif des tickets de transports en communs
4	Développer les pistes cyclables en ville
5	Créer des parking-relais aux abords des villes
6	Encourager la pratique du covoiturage (création d'aires de covoiturage, incitations financières, etc.)
7	Réserver des voies de bus en centre-ville et en entrée de ville
8	Poursuivre le développement de services vélos aux usagers (stationnement, location, etc.)
9	Faciliter l'achat de vélos électriques

Nombre de réponses à la question : 738

Analyse :

- **Une attente importante concernant l'offre de transports en communs ressort** : « Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence des bus » est la proposition positionnée en 1^{ère} priorité par 257 personnes contre 102 pour la proposition en deuxième position (« Développer les pistes cyclables en milieu rural »)
- « Réserver des voies de bus en centre-ville et en entrée de ville » est **une proposition aux résultats peu tranchés parmi les répondants** : cette proposition est celle qui a été le plus placée en 3^{ème} et en 6^{ème} place mais est également celle qui a été deuxième plus citée en 9^{ème} position. De fait, cette proposition implique potentiellement des conflits d'usages et des difficultés pour les répondants à se projeter sur les conséquences de sa mise en œuvre.
- **La mise en service d'infrastructures cyclables sécurisées** est, de loin, jugée davantage prioritaire aux autres solutions visant à favoriser le développement des usages vélos :
 - La proposition « Faciliter l'achat de vélos électriques » a été celle qui a été le plus placée en 8^{ème} et 9^{ème} position (268 personnes cumulées) et a été citée comme en priorité 1 par seulement 35 répondants. Plusieurs explications peuvent être avancées, notamment le taux d'équipement du territoire ou bien le raisonnement eu égard au coût élevé de cette mesure qui n'aura aucun intérêt sans infrastructures de haut niveau cyclable.
 - La proposition « Poursuivre le développement de services vélos aux usagers (stationnement, location, etc.) » a été placée en 1^{ère} priorité par seulement 1 répondant.

A la question « **Et vous ? Pour moins utiliser la voiture vous seriez prêts à...** », il était proposé aux participants de noter différentes propositions sur une échelle de 1 à 5. (*Questionnaire 3*)

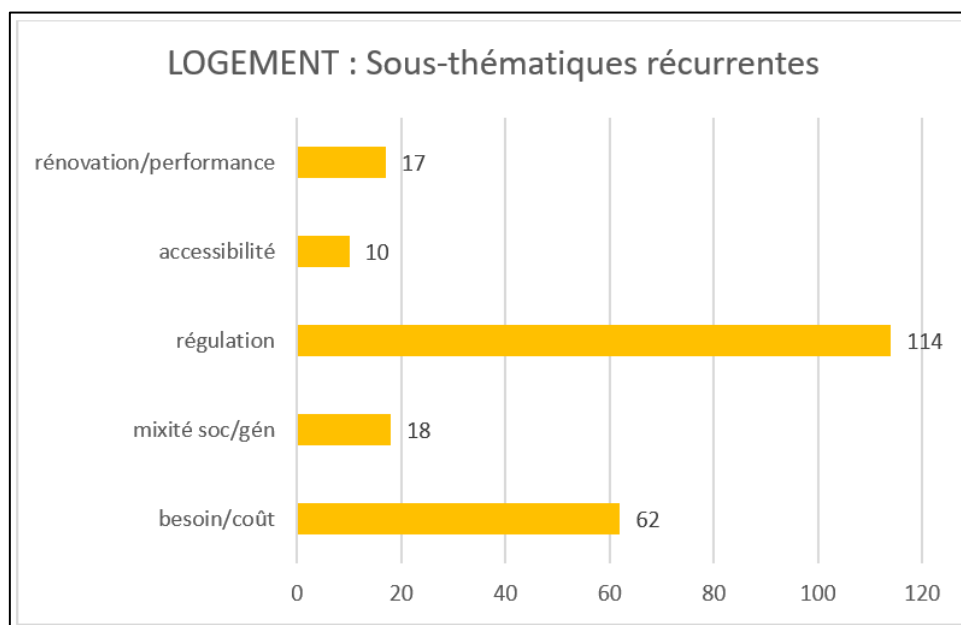


A condition d'avoir des infrastructures de qualité, les répondants sont davantage prêts à passer à la mobilité cyclable pour les déplacements du quotidien qu'à circuler en transports en communs en l'état actuel du réseau. Néanmoins, la complémentarité (notamment au regard de la météo) entre le vélo et les transports en commun n'est pas à négliger.

Un seuil de bascule est identifié entre 20 et 30 minutes de vélo concernant l'acceptabilité de la solution de mobilité, soit entre 6,3 et 9,5 km à la vitesse moyenne de 19 km/h (vélo musculaire) et entre 8 et 12 km à la vitesse moyenne de 24 km/h (VAE).

2.3. Analyse détaillée de la thématique logement dans la concertation

2.3.1. *Des attentes fortes sur une offre quantitative de logements bien réparties sur le territoire selon les besoins*



83% des répondants déclarent percevoir l'offre de logement comme peu satisfaisante ou insuffisante (Questionnaire 1 : 2 347 réponses à cette question).

Dans les contributions libres, on identifie :

- Des attentes sur l'offre quantitative et le coût du logement,
- Des frustrations pour les habitants ne pouvant accéder au logement en cœur d'agglomération,
- Des congestions en mobilités pendulaires résultants de l'inadéquation entre offre de logements et lieux de travail, et en lien, l'allongement des distances logement/travail,
- Des inquiétudes sur la capacité des jeunes à se loger, et en lien, des inquiétudes pour la capacité à loger les saisonniers et les employés du secteur du service à la personne,
- Des attentes envers l'offre quantitative de logement social.

« C'est super cher ! Les jeunes ne peuvent pas se loger mais on a besoin d'eux pour les emplois saisonniers et le service à la personne » JC, 62 ans à Sarzeau-PPS3 22/02/204

« Maintenant on a des gens qui travaillent mais dorment dans leur voiture car ne trouvent pas où se loger, on n'avait jamais vu ça » Atelier Bassin de vie de Grand-Champ

2.3.2. Une attractivité saisonnière du territoire perçue comme l'une des premières causes de l'inadaptation de l'offre de logement annuelle et d'une dégradation de la qualité de vie et de l'environnement

En lien direct avec l'offre de logement, nombre des contributions libres concernent les résidences secondaires, les meublés locatifs et le niveau d'attractivité touristique. **Part des contributions libres évoquant spontanément la saisonnalité : 12%**

L'angle principal de ces contributions porte sur la « Limitation/Interdiction des résidences secondaires et des meublés locatifs de courte durée »

« Interdire toute construction neuve qui ne soit pas une résidence principale pour éviter la mort des communes côtières (disparition des habitants à l'année au profit des riches résidents secondaires présents 3 semaines par an) » CQdoo-175 10/08/2025

« Il est indispensable de limiter drastiquement la location Airbnb et résidences secondaires. [...] Cela diminuera le nombre de construction, rééquilibrera le marché de l'immobilier, permettra de diminuer les trajets pour les personnes qui travaillent qui se sont fortement éloignées de leur travail [...] diminuera l'afflux touristique qui est trop élevé (pollution, abîme nos côtes et forêts). » CQdoo-10 10/07/2025

« Arrêter le surtourisme ! Ne pas favoriser les épreuves sportives (trails etc..) d'avril à septembre, période de nidification, et limiter le nombre de participants. Limiter le nombre de bateaux lors des fêtes du golfe. » CQdoo-10 11/07/25

70% des répondants au questionnaire 1 estiment que l'**attractivité touristique « c'est plutôt une bonne chose mais cela a des inconvénients »** (2 412 réponses à la question)

Une attractivité touristique et une saisonnalité mal vécues :

- Mise en cause dans l'augmentation du coût de la vie sur le territoire (logements et commerces),
- Une impression de saturation de l'espace public sur le littoral, du trafic estival et du stationnement,
- Des craintes en termes de pression sur l'environnement,
- Des craintes de « communes fantômes en hiver ».

A la question « **Pour mieux se loger en 2035, selon vous, il faudra principalement ...** »

(Questionnaire 1 : 2 260 réponses)

81,3% des répondants déclarent que la priorité est de « **Limiter le nombre de logements vacants ou les locations de très courte durée** ».

A la question « **Pour diminuer l'impact du tourisme sur l'environnement – ce que GMVA pourrait faire...** » voici le classement des propositions faites par les répondants :



(Questionnaire 3 : entre 786 et 801 réponses)

Analyse : L'ensemble de ces propositions sont majoritairement acceptables pour les répondants, qui dégagent, cependant, certaines priorités. La limitation de la capacité d'accueil touristique du territoire arrive en première position de ce classement. De nombreuses contributions libres, demandent, *a minima*, l'arrêt, voire la diminution de la promotion touristique du territoire.

À la question « **Considérez-vous qu'augmenter l'offre touristique du nord de l'agglomération permettrait de limiter la pression sur le littoral ?** » **74%** des répondants déclarent ne pas être vraiment d'accord ou absolument pas d'accord. (Questionnaire 2, 195 réponses). Les raisons de ce rejet peuvent se comprendre via le contenu des contributions libres qui appellent à limiter l'attractivité touristique et son impact sur le logement :

« Au lieu d'accentuer les politiques de l'offre du tourisme que ce soit sur le littoral et/ou dans l'arrière-pays, il faut limiter cette offre touristique au profit des résidents à l'année et permettre aux nouveaux primo-accédants de trouver des logements qui ne seront pas des logements habités quelques jours par an ! » CQpas-11 11/11/2024

2.3.3. Une offre de logement à développer dans un contexte de préservation nécessaire du foncier

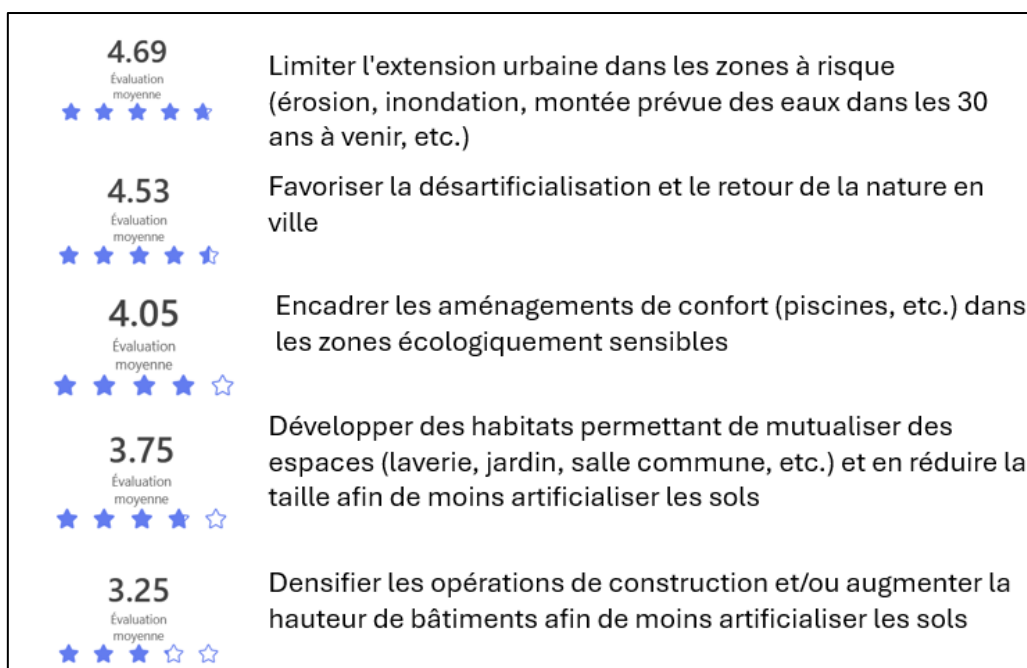
Contexte : L'élaboration du SCoT-AEC s'inscrit dans le cadre de la Loi Climat et Résilience (2021) qui impose un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à Horizon 2050 en limitant progressivement la consommation foncière des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) puis l'artificialisation des sols.

A la question : « **Pour limiter l'extension de la ville sur les Espace Naturel Agricoles et Forestiers, quelles solutions seriez-vous prêts à accepter ?** » (Questionnaire 1 : 2 275 réponses)

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Construire davantage en hauteur	18.20%	414
Construire plus de maisons mitoyennes	19.47%	443
Limiter le nombre de logements vacants ou les locations de très courte durée	77.89%	1,772
Réduire la taille des logements	13.58%	309
Développer des formes alternatives de logement (colocation, co-promotion, habitat partagé, etc.)	41.76%	950
Promouvoir les logements collectifs	23.03%	524
Autre (veuillez préciser)	12.40%	282
Nombre total de participants: 2,275		

Analyse : Les propositions les mieux acceptées sont celles qui peuvent être perçues comme ayant l'impacts négatifs le plus faible sur la population de résidents annuels, à savoir : « limiter le nombre de logements vacants ou les locations de très courte durée » et, dans une moindre mesure, « développer des formes alternatives de logement (colocation, co-promotion, habitat partagé, etc. ». Dans les solutions « autres », on note une part significative de mentions de solutions d'habitat léger. A l'inverse, les solutions pouvant impacter l'offre qualitative des logements (« réduire la taille des logements ») ou avoir des impacts paysagers (« construire davantage en hauteur ») sont très peu plébiscitées.

Toujours en réponse au questionnaire 3, nous retrouvons la même logique dans les réponses à la question « **Pour préserver l'environnement et les espaces naturels et forestiers – Ce que GMVA pourrait faire...** » voici le classement des propositions :



(Questionnaire 3 : entre 792 et 811 réponses)

On identifie une moindre acceptabilité des solutions de densification, en particulier de la densification en hauteur. Le **caractère controversé de la densification** ressort également dans les contributions libres.

2.4. Analyse détaillée de la thématique environnement-climat-air-énergie dans la concertation

2.4.1. Les principales perceptions de la thématique air-énergie-climat dans la concertation

Le volet air-énergie-climat apparaît comme une préoccupation transversale dans la concertation. Pour les répondants, les leviers principaux de transitions auront des impacts sur les mobilités, le logement et la saisonnalité.

Lors de la **conférence-débat « Territoire 2050 » du 25 mai 2024** qui abordaient le territoire au prisme des enjeux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences, le **logement** était identifié comme l'un des axes majeurs d'actions. Les attentes sont les suivantes :

- Accentuer la rénovation énergétique du bâti pour adapter les logements aux fortes chaleurs, au froid et améliorer les économies d'énergie,
- Promouvoir la mixité sociale en agissant pour l'accessibilité des logements dans le cœur de l'agglomération aux jeunes et aux plus pauvres, éviter que les actifs soient relégués en périphérie et ainsi stopper la gentrification du cœur d'agglomération et diminuer les engorgements routiers,
- Faire face aux besoins en logement liés à l'augmentation de la population et au desserrement des ménages,
- Construire plus de logements collectifs et densifier pour stopper l'étalement urbain,
- Transformer des zones commerciales et d'activités en zones habitables,
- Regagner la maîtrise du foncier public et contrôler le foncier privé,

- Taxer plus fortement les résidences secondaires et réguler les meublés locatifs.

La question de l'**attractivité** a également été évoquée et des attentes exprimées :

- Etudier la limite de la capacité d'accueil du territoire notamment pour des questions de consommation foncière, d'autonomie alimentaire et de disponibilité de l'eau potable,
- Questionner le principe d'attractivité de nouvelles populations, et notamment de touristes.

Enfin, les **mobilités douces** sont identifiées dans les contributions libres comme un axe important de transitions.

À la question « **Comment évaluez-vous aujourd'hui la prise en compte des enjeux du développement durable et des transitions écologiques sur le territoire de l'agglomération ?** » **73%** des répondants estiment qu'elle est émergente et à renforcer, voire insuffisante (dont 24%) (Questionnaire 1 : 2 393 réponses).

Le territoire de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération est perçu comme **vulnérable aux risques climatiques et environnementaux** par la majorité des participants. En particulier la question de la hausse du niveau de la mer, du recul du trait de côte et de la disponibilité en eau potable sont des sources d'inquiétudes évoquées de manière récurrente dans les contributions libres.

À la question « **Les risques suivants vous inquiètent-ils ?** », les répondants cochent les cases « Fortement » voire « Très fortement » pour :

- **78%** Perte de la biodiversité (dont 32% très fortement),
- **78%** Sécheresse et baisse de la disponibilité de la ressource en eau (dont 31% très fortement),
- **73%** Disparition des terres cultivables (dont plus de 29% très fortement),
- **66%** Recul du trait de côte (dont plus de 23% très fortement),
- **64%** Montée des eaux et inondations (dont près de 23% très fortement).

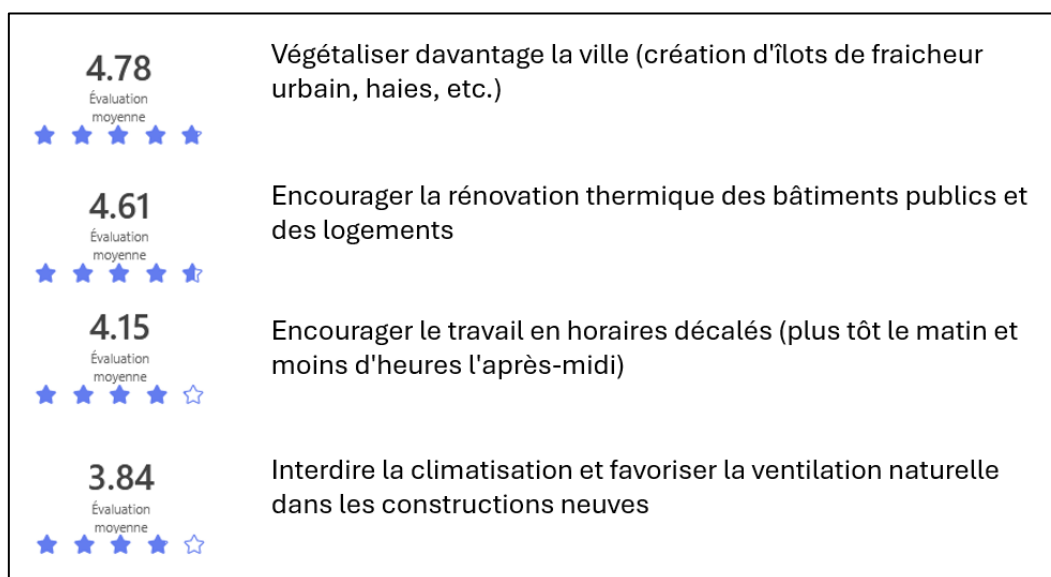
(Questionnaire 1 : 2 312 réponses)

« Une vraie stratégie et une planification de mesures à horizon 2050 ne transparaît pas, en particulier sur des enjeux et urgences tels que les inondations et submersions (seulement évoquées ici, au passage...). »

Les fréquence et intensité croissantes des événements dits "extrêmes" - et pourtant de plus en plus récurrents et prévus, et les catastrophes naturelles ne vous font pas pour autant prendre des mesures à niveau. » *CQdoo-277*
25/08/25

« GMVA et le SCOT ne semblent pas traiter du devenir des zones submersibles. C'est une priorité absolue sur tout le pourtour du Golfe [...] Quand on investit dans une habitation (achat, rénovation ou construction) c'est avec une vision de son avenir d'habitabilité et de valeur patrimoniale à au moins trente ans, soit pour soi-même, soit pour ses descendants. Les collectivités territoriales se doivent d'être claires sur ce devenir et ce doivent d'accompagner dès maintenant les habitants concernés. » *Contribution Cqdo-146* 01/08/2025

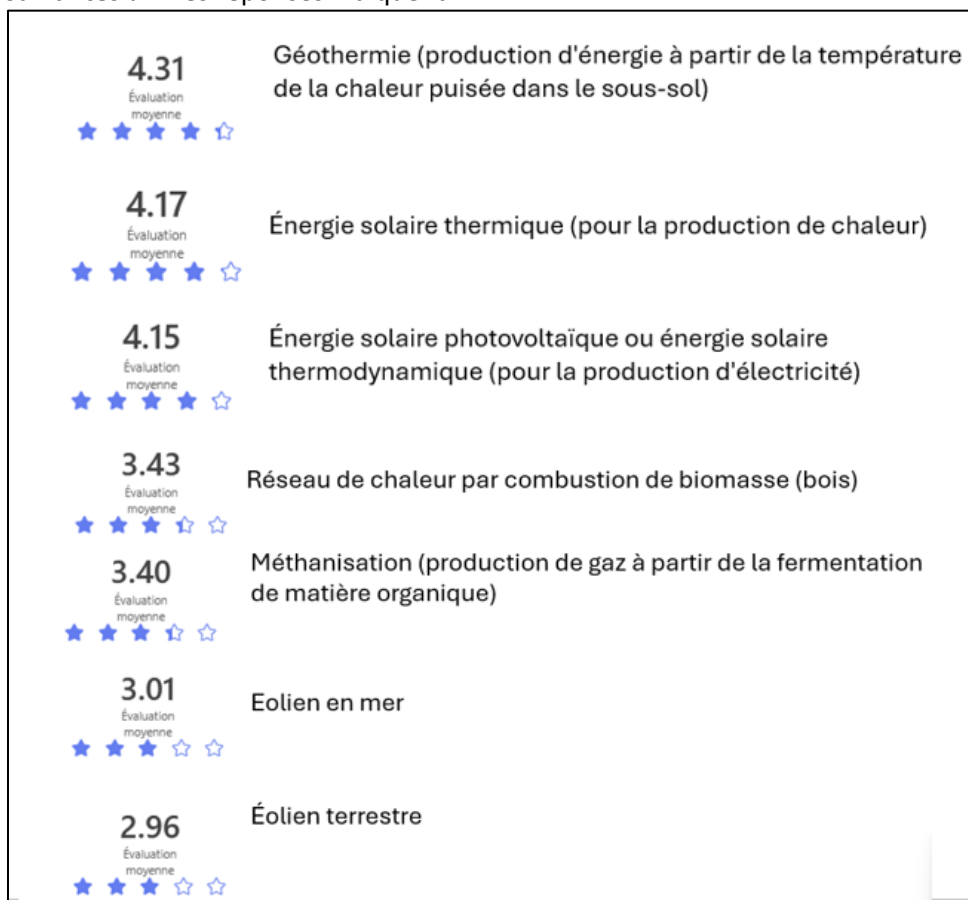
À la question « **Pour adapter les villes aux changements climatiques et aux épisodes de canicules – Ce que GMVA pourrait faire...** » voici le classement des propositions :



(Questionnaire 3 entre 788 et 813 réponses)

Analyse : L'ensemble de ces propositions sont « acceptables » ou « très acceptables » pour les répondants. Les propositions les plus acceptables sont celles qui apportent également du confort d'usage dans les logements et l'espace public. On note un taux d'adhésion à l'interdiction de la climatisation assez fort, même cela implique une restriction individuelle. En effet, le territoire est perçu comme préservé des fortes chaleurs.

À la question « **Comment jugez-vous la pertinence des sources de production d'énergie suivantes ?** » les réponses indiquent :



Analyse : La géothermie et l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) recueillent la plus grande adhésion des participants. Au regard des capacités du territoire en géothermie, il est probable que les répondants évoquent les systèmes individuels de pompes à chaleur enterrés. Sur le solaire, les réponses démontrent à la fois la perception d'une évolution positive de la filière... et de l'ensoleillement du territoire. On note une moindre acceptabilité voire un rejet des solutions d'éoliennes qui peuvent davantage toucher à des enjeux paysagers, potentiellement à la valeur des biens immobiliers et faire craindre des nuisances sonores.

À la question « **Parmi ces dispositions de développement du photovoltaïque, quel est pour vous leur ordre de priorité ?** » les réponses indiquent le classement suivant :

Classement	Proposition de dispositions :
1	Développer des ombrières (=préau qui a pour double fonction de procurer de l'ombre et de produire de l'énergie solaire) sur les parkings, les cours d'école, etc.
2	Faciliter le développement du photovoltaïque sur les toitures existantes (logements individuels ou collectifs, bâtiments publics, économiques ou agricoles)
3	Imposer aux nouvelles constructions le fait d'être capables de supporter le poids des panneaux photovoltaïques
4	Développer le photovoltaïque sur des espaces aux sols déjà dégradés (friches, anciens sites d'enfouissement, etc.)
5	Développer le photovoltaïque sur des terres agricoles

(Questionnaire 3, 732 réponses)

Analyse : La proposition la plus acceptée est celle porteuse d'un co-bénéfice pour la production énergétique et les usagers du territoire (création d'espaces ombragés). Les propositions les moins prioritaires (voire rejetée par plus de la moitié des répondants pour la proposition en 5^{ème} place) est celle qui peut être perçue comme ayant un impact sur la production alimentaire et des espaces non artificialisés.

À la question « **Parmi ces dispositions d'économie d'énergie, quel est pour vous leur ordre de priorité ?** » les réponses indiquent le classement suivant :

Classement	Proposition de dispositions :
1	Encourager la rénovation des logements individuels et collectifs
2	Massifier la rénovation des bâtiments publics et <u>para-publics</u>
3	Imposer aux nouvelles constructions le fait d'être capables de supporter le poids des panneaux photovoltaïques
4	Mobiliser le secteur économique, touristique, agricole etc. pour changer leurs pratiques
5	Accompagner les changements de comportement à l'échelle individuelle vers plus de sobriété

(Questionnaire 3, 732 réponses)

Analyse : Les solutions concrètes ayant trait à la rénovation et à l'action publique sont davantage prioritaires pour les répondants que les incitations au changement de comportement. La première proposition « Encourager la rénovation des logements individuels et collectifs » peut être comprise

par les répondants comme une attribution d'aides financières à la rénovation, ce qui augmente la valeur des biens immobiliers et le confort thermique des occupants.

À la question « **Parmi ces dispositions d'économie d'eau, quel est pour vous leur ordre de priorité ?** » les réponses indiquent le classement suivant :

Classement	Proposition de dispositions :
1	Moderniser les réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement collectifs et individuels (réduire les fuites, rénover les fosses, etc.)
2	Renaturer les cours d'eau et désimperméabiliser les sols pour favoriser l'infiltration de l'eau
3	Encourager la réutilisation des eaux usées
4	Accompagner le secteur économique, touristique, agricole, etc. vers plus de sobriété
5	Encourager la culture de plantes moins consommatrices en eau (dans nos villes, nos jardins, champs, etc.)
6	Accompagner les changements de comportement à l'échelle individuelle vers plus de sobriété

(Questionnaire 3, 732 réponses)

Analyse : Les dispositions les plus privilégiées par les répondants sont celles qui appellent une action concrète de la part de la puissance publique. L'accompagnement au changement de comportement individuel est rejeté par plus de **34%** des répondants. La proposition visant à encourager la culture de plantes moins consommatrice d'eau peut être perçue comme moins impactante que les autres leviers en matière de préservation de la ressource en eau.

À la question « **Pour limiter l'impact sur la biodiversité, comment jugez-vous la pertinence des propositions suivantes ?** » les réponses indiquent le classement suivant :

4.78 Évaluation moyenne ★★★★★ Protéger et restaurer le bocage (haies)	4.49 Évaluation moyenne ★★★★☆ Encourager le changement des pratiques pour limiter le recours aux produits phyto (jardins particuliers, entretien des espaces verts, cultures, etc.)
4.64 Évaluation moyenne ★★★★★ Protéger et restaurer les zones humides	4.18 Évaluation moyenne ★★★★☆ Mettre en œuvre des "trames noires" (zones sans éclairage public à proximité d'espaces naturels sensibles)
4.54 Évaluation moyenne ★★★★★ Protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient	
4.54 Évaluation moyenne ★★★★★ Protéger les éléments naturels et végétaux présents en ville au-delà des espèces remarquables	

(Questionnaire 3, entre 790 et 809 réponses)

Analyse : L'ensemble de ces propositions sont très acceptées. Les notes les plus hautes sont celles qui peuvent avoir un impact paysager positif et qui agissent sur les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers via des solutions fondées sur la nature. L'attachement au paysage du territoire peut être un facteur du bon classement premières propositions.

2.4.2. Les leviers d'une appropriation large des dispositions air-énergie-climat du SCoT-AEC

Les dispositifs participatifs et les contributions libres **ont permis d'identifier des conditions d'appropriation du SCoT-AEC et plus largement de désirabilité des transitions sur le territoire de GMVA.**

- ➔ Tout d'abord, l'**attachement au territoire**, en raison de son littoral, de ses paysages et de sa qualité de vie, est un moteur fort en faveur de la préservation de l'environnement, **95%** des répondants qualifient leur attachement au territoire de fort à très fort (*Questionnaire 1 : 2 422 réponses*),
- ➔ Les dispositions permettant d'augmenter le confort des habitations et de l'espace public (rénovation énergétique, végétalisation) constituent des attentes exprimées,
- ➔ Le haut niveau d'acceptabilité de certaines propositions, notamment sur l'agriculture, est à noter. Le volet du « bien manger et manger local » semble susciter un vrai attrait de par son lien également avec les questions de santé publique et des inquiétudes exprimées sur le maintien d'une agriculture de proximité,
- ➔ Des contributions hostiles aux mesures d'atténuation du changement climatique sont présentes mais minoritaires. Ces contributions se positionnent fréquemment en rejet :
 - d'injonctions aux changements de comportements individuels,
 - à la restriction de libertés individuelles,
 - aux discours culpabilisateurs.

« Les choix de réponses ne sont pas assez contradictoire. Vous nous demandez de choisir entre la peste ou le choléra. Nous souhaitons vivre libre, et sans dictature écologique. » CQdoo-67 17/07/25

« Les propositions sous forme de restrictions individuelles sont souvent punitives et inefficaces. » CQdoo-93 18/07/25

- ➔ Les **changements de comportements individuels** sont fréquemment conditionnés à une **exemplarité des services publics** et à de la **justice sociale** dans la mise en œuvre des orientations : que les efforts soient faits par toutes et tous y compris par les acteurs du territoire. Cette demande peut être exemplifiée par les positionnements vis-à-vis des loisirs polluants :

« Quand est-il du tourisme nautique et aérien dans le golfe du Morbihan ? Pourquoi certaines personnes ont le droit de voler en avion ou hélicoptère au-dessus des habitations et du golfe, même en période de nidification ?! Devons-nous limiter le nombre de bateaux à moteur dans le golfe qui se huile d'une pollution bien visible chaque été ? Doit-on laisser les loisirs de certains contribuer à la pollution et à la dégradation de l'environnement de tous ? » CQdoo-2 09/07/2025

« Évidemment je n'ai pas les moyens de trop polluer, mais aussi du coup je n'ai pas les moyens de "faire plus mieux seule" [...] Mais j'attends que ça que les collectivités comme GMVA montrent l'exemple de la consommation locale et des efforts à fournir pour être souverain et résilient. Spoiler alert : ça demande des moyens, humains et matériels, et pérennes dans le temps pour accompagner chacun à son rythme dans le temps long du territoire. Malheureusement on n'y est pas encore... » CQdoo-145 31/07/25

- ➔ Des contributions libres qui encouragent à **aller plus loin**.

« Je rêve que notre territoire soit pionnier et exemplaire dans les périmètres environnementaux et climatique ! » CQdoo-197 20/08/25

« Le changement climatique est déjà là ! On est dans une urgence climatique... on n'a plus le temps d'attendre ou d'y aller doucement ! » CQdoo-226 21/08/25

➔ Des contributions libres qui encouragent à faire plus de **sensibilisation** et de la **communication positive** autour de futurs souhaitables.

« A une époque où l'écologie perd du terrain, il faut remobiliser les gens et leur montrer qu'une vie en toute sobriété est toute aussi attractive que de passer son temps à surconsommer ! » COdoo-72 17/07/25

« Communiquer plus et mieux sur les effets positifs, sans faire culpabiliser les réfractaires. » CQdoo-227 21/08/25

➔ Des contributions libres s'exprimant sur la **démarche de participation citoyenne** :

- Qui la salue,
- Qui proposent des améliorations possibles,
- Demandent à aller plus loin,
- Identifient la démocratie participative comme un facteur d'élaboration d'un projet de territoire qui serait plus largement approprié.

« Merci pour cette réflexion collective ! Agissons !!! » CQdoo-123 22/07/25

« L'idéal serait probablement de lancer également des débats entre citoyens. Merci en tout cas pour l'initiative de ce questionnaire et des questions soulevées, qui m'ont toutes semblé très pertinentes. » CQdoo-201 20/08/25

CONCLUSION

La concertation sur le SCoT-AEC a suscité une **mobilisation quantitative importante** au regard du nombre de contributions libres et de réponses aux questionnaires. Cette mobilisation montre un **attachement fort au territoire** qui est un facteur de participation en faveur de la préservation de la qualité de vie sur le territoire.

Les dispositifs mis en place ont permis d'informer et sensibiliser les habitants et acteurs du territoire mais aussi de recueillir la parole des habitants. Cette matière recueillie a alimenté les réflexions et échanges entre élus pour construire le projet de SCoT-AEC.

Cependant au regard des profils de participants, il est possible d'identifier un **biais de concernement**, propre à ce type d'exercice et projet : les personnes qui ont répondu sont principalement des personnes impliquées et intéressées, de catégorie cadre et professions intellectuelles. Cela est vrai davantage pour les questionnaires 2 et 3.

Néanmoins, la communication sur les dispositifs et le nombre de dispositifs réalisés a permis à plusieurs milliers de personnes de s'exprimer sur l'avenir du territoire.

La volonté de préserver la qualité de vie reconnue du territoire se traduit **par trois sources de préoccupations** principalement exprimées par les participants :

- L'inadéquation géographique entre de l'**offre de logement** et d'emplois est perçue comme la raison principale des congestions en mobilités pendulaires. Elle est également perçue comme facteur d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- La **saisonnalité** du territoire est perçue comme l'une des principales causes d'une offre de logement à l'année trop coûteuse et trop faible.
- Les attentes en termes de **solutions alternatives à la voiture individuelles** (en particulier les transports en communs hors cœur d'agglomération et les itinéraires cyclables) sont également un des principaux leviers des transitions.

Ces trois thématiques sont très liées les unes aux autres et sont traversées par les enjeux air-énergie-climat.

Ainsi, les dispositions envisagées dans le projet de SCoT-AEC qui permettent d'agir à la fois sur la qualité de vie des habitants concernant ces trois préoccupations et sur l'atténuation du changement climatique sont perçues très majoritairement comme souhaitables. Il s'agit d'une **opportunité forte pour l'appropriation du document par le territoire, ses usagers et ses habitants**.

A l'inverse, les solutions qui font le plus débat sont celles qui peuvent avoir un impact négatif sur la vie quotidienne, la valeur patrimoniale ou le paysage : éoliennes terrestres et en mer, des craintes de restriction de circulation en voiture individuelle ou le stationnement et la densification (en hauteur).

Ainsi, les dispositions envisagées par le SCoT-AEC les plus acceptables sont fréquemment celles qui apportent du confort supplémentaire dans d'autres domaines que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Au-delà de l'acceptabilité de ces dispositions, des propositions peuvent être perçues comme porteuses d'un meilleur avenir.

Ces temps d'échanges et de travail ont contribué à améliorer la qualité du projet en intégrant au mieux les propositions d'amendements formulées. Le projet de SCoT-AEC a ainsi été nourri des contributions du public et a ainsi été élaboré de façon partagée.

La concertation a été menée conformément aux délibérations du 30 mars 2023 et du 27 juin 2024 qui en a fixé les modalités. Ce bilan de concertation clôture la phase de concertation préalable et est annexé à la délibération tirant bilan de concertation avant d'engager la procédure d'arrêt du projet de SCoT-AEC.